



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia

Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia

Nation Religion King

Royaume du Cambodge

Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង

Trial Chamber

Chambre de première instance

TRANSCRIPTION - PROCÈS *DUCH*
PUBLIC

Dossier n° 001/18-07-2007-ECCC/TC

25 mai 2009, 9 h 13

Journée d'audience n° 20

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Silvia CARTWRIGHT
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
THOU Mony
YOU Ottara (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Pour les parties civiles :

HONG Kimsuon
TY Srinna
Silke STUDZINSKY
KIM Mengkhy
MOCH Sovannary
Elizabeth RABESANDRATANA
KONG Pisey
Alain WERNER
YUNG Phanit

Pour la Chambre préliminaire :

DUCH Phary
SE Kolvuthy
LIM Suy-Hong
Matteo CRIPPA
Natacha WEXELS-RISER

Pour la Section de l'administration judiciaire :

KAUV Keoratanak

Pour le Bureau des co-procureurs :

SENG Bunkheang
Alexander BATES
PICH Sambath
Stuart FORD
PAK Chanlino

Pour l'accusé, KAING GUEK EAV :

KAR Savuth
François ROUX
Heleyn UÑAC

TABLE DES MATIÈRES

LE TÉMOIN : M. NAYAN CHANDA

Interrogatoire par Monsieur le Président	page	05
Interrogatoire par Madame la juge Cartwright	page	06
Interrogatoire par Monsieur le juge Lavergne	page	58
Interrogatoire par Monsieur Seng Bunkheang	page	67
Interrogatoire par Monsieur Bates	page	83

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
L'ACCUSÉ	Khmer
M. BATES	Anglais
Mme LA JUGE CARTWRIGHT	Anglais
Me HONG KIMSUON	Khmer
Me KONG PISEY	Khmer
M. LE JUGE LAVERGNE	Français
M. NAYAN CHANDA	Anglais
M. LE JUGE NIL NONN (Président)	Khmer
Me RABESANDRATANA	Français
Me ROUX	Français
Mme SE KOLVUTHY	Khmer
M. SENG BUKHEANG	Khmer
Me STUDZINSKY	Khmer
Me WERNER	Français

1

1 (Début de l'audience : 9 h 13)

2 M. LE PRÉSIDENT :

3 Veuillez vous asseoir.

4 [09.13.35]

5 Nous reprenons l'audience. Je demande au greffier de vérifier

6 quelles sont les parties présentes aux fins du compte rendu.

7 Mme SE KOLVUTHY :

8 Monsieur le Président, les parties sont toutes présentes.

9 M. LE PRÉSIDENT :

10 Le témoin-expert, Monsieur Nayan Chanda, est-il parmi nous afin

11 de permettre son témoignage au cours de ces deux journées ?

12 Mme SE KOLVUTHY :

13 Oui, Monsieur le Président. Monsieur Nayan Chanda est ici même et

14 se trouve dans la salle d'attente.

15 M. LE PRÉSIDENT :

16 Y-a-t-il des observations que vous souhaiteriez faire ? Maître

17 Werner.

18 [09.15.00]

19 Me WERNER :

20 Puis-je formuler une très rapide demande au nom des parties

21 civiles ?

22 M. LE PRÉSIDENT :

23 Maître Werner, je vous en prie.

24 Me WERNER :

25 Merci, Monsieur le Président.

2

1 Monsieur le Président, juste une demande de confirmation. Nous
2 aimerions pouvoir informer de façon claire, nette et précise
3 cette semaine nos parties civiles sur l'agenda - les parties
4 civiles qui, de façon remarquable, sont là jour après jour en
5 audience. Il y a également d'autres parties civiles qui, nous
6 l'espérons, vont venir mercredi et jeudi des provinces pour
7 assister aux audiences.

8 Pouvez-vous simplement, pour nous, confirmer le fait qu'après
9 avoir entendu l'expert sur le conflit armé aujourd'hui et
10 peut-être demain, vous entendez ensuite revenir à la mise en
11 œuvre de la politique du PCK à S-21 pour finir les questions des
12 parties à l'expert Etcheson et, le cas échéant, également
13 commencer les questions à l'accusé et non pas continuer sur le
14 conflit armé ?

15 Nous vous saurions gré de cette confirmation. Je vous remercie.

16 (Conciliabule entre les juges)

17 [09.18.38]

18 M. LE PRÉSIDENT :

19 La Chambre de première instance souhaiterait informer Maître
20 Werner ainsi que les parties ici présentes qu'étant donné les
21 circonstances particulières faisant que Monsieur Nayan Chanda
22 n'est disponible que les 25 et 26 mai, étant donné ses
23 engagements qu'il a par ailleurs à savoir qu'il enseigne... il
24 doit enseigner à Hong Kong, il n'y aura pas de changement relatif
25 à son témoignage portant sur le conflit armé. Nous avons

3

1 précédemment informé les parties de ces dispositions.

2 Étant donné le témoin-expert, Monsieur Craig Etcheson, nous

3 l'appellerons à témoigner sur la politique du PCK. Nous n'avons

4 pas eu le temps de poser des questions à l'accusé s'agissant de

5 la mise en œuvre de la politique du PCK et c'est ce que nous

6 ferons ultérieurement.

7 Nous prions l'huissier d'introduire Monsieur Nayan Chanda dans le

8 prétoire.

9 (Le témoin est introduit dans le prétoire)

10 [09.21.50]

11 M. LE PRÉSIDENT :

12 Vous vous appelez bien Monsieur Nayan Chanda ?

13 M. CHANDA :

14 Oui.

15 M. LE PRÉSIDENT :

16 Quel âge avez-vous cette année ?

17 M. CHANDA :

18 (Intervention non interprétée)

19 M. LE PRÉSIDENT :

20 Quelle est votre nationalité ?

21 M. CHANDA :

22 Je suis Indien.

23 M. LE PRÉSIDENT :

24 Vous habitez où à l'heure actuelle ?

25 M. CHANDA :

4

1 Je suis résident aux États-Unis.

2 M. LE PRÉSIDENT :

3 Quelle est votre profession ?

4 M. CHANDA :

5 Je suis directeur de la publication au centre de Yale, centre

6 d'études pour la mondialisation.

7 M. LE PRÉSIDENT :

8 Voulez-vous bien confirmer que vous n'avez pas de lien de parenté

9 avec aucune des parties ici présentes ?

10 [09.22.55]

11 M. CHANDA :

12 Oui, en effet.

13 M. LE PRÉSIDENT :

14 Conformément à la règle numéro 31 du Règlement intérieur,

15 Monsieur Nayan Chanda, vous êtes appelé à témoigner en tant

16 qu'expert et vous devez prêter serment.

17 M. CHANDA :

18 Oui, Président.

19 M. LE PRÉSIDENT :

20 Je vais inviter notre greffier international, Matteo, à procéder

21 à la cérémonie de serment.

22 (Assermentation du témoin)

23 Vous avez ainsi prêté serment. La Chambre souhaite vous poser un

24 certain nombre de questions, à vous en tant qu'expert.

25 INTERROGATOIRE

5

1 PAR M. LE PRÉSIDENT :

2 Q. Tout d'abord, vous avez consacré près de 30 ans à travailler
3 en tant que correspondant et rédacteur pour la "Far Eastern
4 Economic Review" et vous avez, dans ce cadre, publié un certain
5 nombre de rapports de comptes rendus autour de la question de
6 l'Extrême-Orient ; est-ce exact ?

7 M. CHANDA :

8 R. Oui, en effet.

9 [09.25.17]

10 Q. Étiez-vous titulaire de la chaire de Carnegie Endowment for
11 International Peace à Washington de 89 à 90 et vous étiez
12 également rédacteur pour le "Asian Wall Street Journal Weekly"
13 and "Far Eastern Economic Review" ; est-ce exact ?

14 R. Oui, en effet.

15 Q. Vous êtes rédacteur en chef d'un institut de recherche à
16 l'Université de Yale ; est-ce exact ?

17 R. Oui.

18 Q. Avez-vous publié des documents sur la politique, la sécurité
19 et la politique étrangère pour la revue "Far Eastern Economic
20 Review" ? Vous êtes également l'auteur du livre "Brother Enemy"
21 -- "Les Frères ennemis" - "The War After The War" ; est-ce exact
22 ?

23 R. Oui, en effet, Monsieur le Président.

24 M. LE PRÉSIDENT :

25 Avez-vous des questions à poser et je m'adresse ici aux juges ?

6

1 Alors, si tel est le cas...

2 Oui, Madame le juge Cartwright, la parole est à vous.

3 [09.26.36]

4 INTERROGATOIRE

5 PAR Mme LA JUGE CARTWRIGHT :

6 Je vous remercie Monsieur le Président.

7 Q. Monsieur Chanda, nous vous remercions d'être présent ici et de

8 témoigner en tant qu'expert. Comme vous l'avez précédemment

9 déclaré, vous êtes l'auteur de l'ouvrage "Les frères ennemis" -

10 "Brother Enemy, The War After The War" dans son titre original.

11 La cote de ce livre en version anglaise est 0012169 à 0019600

12 (sic) ; dans la version khmère, la cote 001296 à 0019... 191185

13 (sic) et dans la cote française 00236900 jusqu'à 00256.

14 Dans le cadre de mes questions que je vais pour poser, je vais me

15 concentrer sur des paragraphes de votre ouvrage et je vais

16 également vous demander de nous faire part de vos observations

17 par rapport à d'autres documents versés au dossier.

18 Pour le bénéfice des parties, les références de votre ouvrage

19 "Brother Enemy", eh bien, ne seront liées... ne seront fonction...

20 que la version en anglais de votre ouvrage. Cela vous permettra...

21 l'objectif est ici d'utiliser au mieux le temps que nous avons.

22 Monsieur Nayan Chanda, vous avez écrit en 1986 l'ouvrage intitulé

23 "Brother Enemy" ; est-ce exact ?

24 M. CHANDA :

25 R. Oui, en effet.

7

1 [09.28.45]

2 Q. L'intention de ce livre était-elle, comme le sous-titre le
3 suggère, l'histoire de retracer ici l'histoire de la péninsule
4 indochinoise depuis la chute de Saïgon ?

5 R. Oui, en effet.

6 Q. Est-ce que, par conséquent, le livre couvre un chapitre qui
7 s'étend au-delà de la période du régime khmer rouge au Cambodge
8 couvrant également le Vietnam, le Laos, la Thaïlande et la Chine
9 en ce qui concerne les politiques étrangères et les conflits dans
10 cette zone ?

11 R. Oui. Également, le livre couvre la politique des États-Unis
12 vis-à-vis de la région.

13 Q. Dans le cadre de votre rédaction du livre, est-ce que vous
14 avez tiré parti de votre expérience de correspondant, en tant que
15 correspondant, et que rédacteur de la "Far Eastern Economic
16 Review" ?

17 R. Oui, Madame la Juge.

18 Q. En votre qualité professionnelle, quelle était votre position
19 d'observation vis-à-vis du conflit vietnamien pendant cette
20 période et jusqu'aux années 80 ?

21 R. J'ai eu au cours de cette période la possibilité de me rendre
22 au Vietnam, au Laos et au Cambodge mais pas pendant la période du
23 régime khmer rouge. Depuis cette époque, j'ai eu de nombreuses
24 interviews avec des responsables de nombreux pays, y compris des
25 pays de la péninsule indochinoise et des interviews avec des

8

1 responsables chinois.

2 [09.30.59]

3 Q. Je vous remercie.

4 Et en fait, je crois savoir que vous avez eu des interviews en
5 face à face avec des responsables du Kampuchéa et du Vietnam au
6 cours de la période sur laquelle porte votre ouvrage.

7 R. Oui, en effet.

8 Q. Pouvez-vous me donner une sélection des noms des principales
9 personnes avec lesquelles vous avez... que vous avez interviewées,
10 que ce soit des responsables du Cambodge ou du Vietnam ?

11 R. En ce qui concerne le Kampuchéa démocratique, j'ai eu une
12 interview avec... j'ai interviewé l'adjoint au secrétaire, Monsieur
13 Ieng Sary, Monsieur Pham Van Dong du Vietnam, Monsieur Minh Ko
14 Tuk (phon.), Ministre des affaires étrangères et plusieurs autres
15 hauts responsables.

16 Q. Je vous remercie.

17 Est-ce que vous avez eu l'occasion d'interviewer Sihanouk ou Pol
18 Pot ou Khieu Samphan ?

19 R. J'ai interviewé à de nombreuses reprises le Prince Sihanouk
20 mais pas pendant la période des Khmers rouges. Et je n'ai pas
21 interviewé Khieu Samphan. Je me suis entretenu avec lui lors de
22 réceptions officielles mais je n'ai pas eu l'occasion de
23 l'interviewer personnellement.

24 [09.32.51]

25 Q. Dans l'ouvrage "Les Frères Ennemis", vous vous rappellerez que

9

1 le Kampuchéa démocratique avait, à la suite de leur prise de
2 contrôle du pays, avait occupé un certain territoire. La
3 référence ici, dans votre livre, est 19196 dans votre livre. Dans
4 cette partie de votre livre, je cite : "Quelques semaines après
5 la capture de Phnom Penh, les Khmers rouges avaient pris le
6 contrôle de leur frontière côtière et de leur frontière
7 terrestre. Ils avaient pris le contrôle des îles que l'ancien
8 régime contrôlait ou réclamait."

9 Est-ce que vous vous rappelez avoir écrit cela dans votre ouvrage
10 ?

11 R. Oui.

12 Q. Lorsque vous avez utilisé le terme "unité" et "troupe khmère
13 rouge" est-ce qu'il est juste de comprendre qu'il s'agissait de
14 factions armées, d'unités militaires du Kampuchéa démocratique ?

15 R. Oui, Madame le Juge.

16 Q. Je vous remercie.

17 [09.34.18]

18 Est-ce que vous vous rappelez d'incidents de combat concernant
19 des îles ; par exemple, l'incident de Mayagüez en date du 12 mai
20 1975 ?

21 R. Oui, je me rappelle de cet incident. Il s'agissait du moment
22 où les unités khmères rouges avaient attaqué les deux grandes
23 îles vietnamiennes et au final, les Vietnamiens ont
24 contre-attaqué et ont provoqué le départ des Khmers rouges de ces
25 îles.

10

1 Q. Et dans votre livre à la référence... sous la cote 0019195, je
2 vous cite : "Deux jeunes soldats Khmers rouges en colère qui
3 étaient montés sur le Mayagüez simplement armés de fusils AK-47
4 avaient pris le contrôle le long des eaux côtières du territoire
5 du Kampuchéa démocratique."

6 Vous maintenez cela ?

7 R. Oui, Madame le Juge.

8 Q. Est-ce que vous vous rappelez de l'attaque de l'île de Puolo
9 Wai ? Vous-vous rappelez de cela ?

10 R. Puolo Wai est une île cambodgienne, mais les Vietnamiens ont
11 essayé de contrôler l'île de Puolo Wai. Ils l'ont contrôlée
12 pendant quelques mois avant de remettre l'île au régime khmer
13 rouge.

14 Q. Vers juin 1975 c'est là où se sont passés ces événements ?

15 Vous vous en rappelez ?

16 R. Oui. Et la référence de cet incident se trouve à 019199.

17 [09.36.43]

18 Q. Je vais vous poser des questions concernant les civils se
19 trouvant au milieu de ces différentes luttes sous le régime
20 pendant le régime khmer rouge. Dans le livre "Les frères ennemis"
21 vous avez détaillé les récits de différentes actions armées
22 réalisées par le Kampuchéa démocratique, en particulier pendant
23 l'année 1977.

24 Est-ce que vous vous rappelez quels sont les incidents auxquels
25 je fais référence ?

11

1 R. Oui, il s'agissait d'événements qui ont eu lieu en mars 77.

2 Q. Commençons par l'exclusion des Vietnamiens...des citoyens
3 vietnamiens du Cambodge à la cote 00192201. Puis-je vous poser la
4 question suivante juste pour vérifier ? Disposez-vous d'un
5 exemplaire de votre ouvrage ?

6 R. Oui.

7 Q. Donc il s'agit de la page 16 dans la version anglaise de votre
8 livre.

9 R. Oui, je vous remercie.

10 Q. Page 16, vous décrivez l'exclusion de citoyens vietnamiens du
11 Cambodge et leur déplacement forcé dans le delta du Mékong qui se
12 situait au sud du Vietnam. Est-ce que vous vous rappelez de cet
13 incident ? Y a-t-il quoi que ce soit que vous souhaitiez ajouter
14 à cet événement ? Pouvez-vous me donner une idée de la
15 composition et du nombre de personnes concernées par ce
16 déplacement ?

17 R. Je me suis rendu dans certains camps où ces personnes se
18 trouvaient et selon mes souvenirs, il s'agissait de
19 ressortissants cambodgiens.

20 [09.39.09]

21 Mais au cours de la période précédente, en 75 et 76, et bien, il
22 s'agissait de Vietnamiens résidant au Cambodge qui s'étaient
23 enfuis vers le Vietnam.

24 Q. Dans votre livre à cette page, vous dites, et je cite : "Des
25 milliers de Vietnamiens, d'hommes, de femmes, d'enfants ayant été

12

1 forcés de quitter le Cambodge..."

2 Est-ce que vous disiez qu'il s'agissait de Cambodgiens ou bien de
3 Cambodgiens avec des liens avec le Vietnam, ou alors, selon vous,
4 quelle est la composition de ce groupe de personnes ?

5 R. Je pense que si l'on fait référence à la même page, à savoir,
6 page 16, j'avais dit plusieurs centaines de personnes ici qui
7 avaient réussi à s'installer du côté de la pagode de Cholon et
8 ensuite j'ai dit que cinq mois après la libération de Phnom Penh,
9 plus de 150 000 Vietnamiens destitués s'étaient enfuis du
10 Cambodge pour s'installer dans la province vietnamienne...dans un
11 certain nombre de provinces vietnamiennes. Donc c'est pas ce que
12 j'ai vu mais c'est ce qu'on m'a rapporté.

13 Q. Et dans votre ouvrage à la page 87, pour information,
14 référence ERN 00192272, vous parlez d'attaques khmères rouges
15 dans une série de villages situés dans le delta du Mékong. Il
16 s'agissait de la nuit du 30 avril 1977. Est-ce que vous vous
17 rappelez de cet incident ?

18 [09.41.39]

19 R. Vous avez dit page 87 ?

20 Q. Oui, il s'agit bien de la page 87, dans la partie supérieure
21 de la page. Depuis la préparation du conflit armé, donc en mars.

22 R. Oui, il s'agissait d'une attaque dont j'ai pris connaissance
23 bien plus tard car ces attaques ne faisaient pas l'objet de
24 rapports du côté vietnamien et en ce qui concerne le mois d'avril
25 77 et même au mois de septembre 77 on m'a rapporté ces attaques

13

1 ultérieurement de d'autres sources.

2 Q. Et dans cette description dans votre livre, vous rappelez
3 d'une attaque du campement de Tin Bienh (inintelligible) avec un
4 nombre de victimes important. Est-ce que c'est bien vrai ? Il
5 s'agissait de la même référence ici, même partie de la page. Vous
6 dites que dans la soirée du 30 avril, les Khmers rouges ont
7 attaqué le campement de Tin Bienh. Il s'agit des informations que
8 l'on vous a rapportées bien plus tard ?

9 R. Oui, il s'agit des événements de 1977 où je me suis rendu dans
10 cette zone et j'ai pu observer des centaines de cadavres et des
11 signes de l'attaque.

12 Q. Et ce campement ici se trouve à l'intérieur du territoire
13 vietnamien, n'est-ce pas ?

14 [09.43.43]

15 R. Oui, en effet.

16 Q. Et à la cote 00192371 qui correspond à la page 186 de la
17 version anglaise de votre ouvrage, vous dites que ces attaques,
18 l'élimination des ressortissants ethniques vietnamiens ont été
19 l'objet d'un nombre grandissant d'attaques khmères rouges le long
20 de la frontière. Est-ce exact ? Vers la fin de cette page 186.

21 R. Cent quatre-vingt-six, n'est-ce pas ?

22 Q. Il s'agit du dernier paragraphe, "des problèmes de sécurité
23 aussi ont commencé à préoccuper le Vietnam. Il..." - au début du
24 paragraphe :

25 [09.45.10]

14

1 "Ses relations avec le Cambodge s'étaient empirées
2 progressivement depuis le début de 1977. Une visite secrète à
3 Phnom Penh en février du Vice-Ministre aux affaires étrangères
4 Ogvan Loy (phon.) pour tenir un sommet indochinois avait été
5 refusée. L'élimination de personnes d'origine vietnamienne au
6 Cambodge et une purge des éléments pro Hanoi...", etc. Est-ce que
7 vous vous rappelez de ces éléments ? Il s'agit d'une description
8 fidèle des événements ?

9 R. Oui, en effet, et il s'agissait de... on fait référence ici
10 aux attaques du 30 avril et des attaques précédentes, selon mes
11 souvenirs, en 1977. En 1977, au mois de mai, les Khmers rouges
12 avaient décidé qu'il leur fallait mener des attaques à
13 l'intérieur du Vietnam et c'était à titre de manœuvre défensive.
14 Et d'après Steve Heder à qui j'avais parlé, il avait entendu que
15 le 30 mai... pardon, en mai 77, la zone est prévoyait d'attaquer
16 le Vietnam et Monsieur Hun Sen, qui à l'époque était membre des
17 Khmers rouges, avait été investi de la charge de diriger cette
18 opération mais il avait dit à Steve Heder qu'il ne le ferait pas
19 et il a été se réfugier dans la jungle en juin 77.

20 Donc, c'est à cette période qu'un ensemble d'attaques a été
21 préparé à l'encontre du Vietnam.

22 [09.47.39]

23 Q. Merci. En juin 77, il y a eu des ouvertures faites par le
24 Vietnam vers une issue pacifique et dans votre livre, cela se
25 trouve à la page 91 et le numéro ERN est le 00192276. Mais à la

15

1 page suivante, vous dites que le Kampuchéa démocratique a répondu
2 que de tels pourparlers ne pourraient reprendre qu'après un
3 certain temps.

4 Est-ce que vous vous souvenez de cela ? Ça se trouve à la page
5 suivante, le dernier paragraphe avant "Pékin montre ses crocs".

6 R. Oui, je me souviens de cela. Je pense que la source en est un
7 document officiel.

8 Q. Et c'est à la même époque que le Kampuchéa démocratique avait,
9 pour la première fois, donné une vague indication de ses conflits
10 avec le Vietnam en faisant l'éloge des soldats et de leur
11 compétence dans la province de Kampot qui jouxte le Vietnam.

12 À votre connaissance, pouvez-vous nous dire si des pourparlers de
13 paix tels que proposés par le Vietnam auraient effectivement eu
14 lieu à cette époque ?

15 R. Je m'excuse encore une fois. Ma mémoire n'est peut-être pas
16 idéale vu que tout ceci s'est passé il y a 35 ans. J'ai
17 souvenance de réunions qui ont effectivement eu lieu entre des
18 représentants khmers rouges et vietnamiens, et à Hanoi et à Phnom
19 Penh à différents... à un autre moment, pas dans l'époque que
20 vous évoquez maintenant. Et j'ai aussi souvenance qu'il n'en est
21 rien sorti et que cela ne donnait aucun résultat.

22 [09.50.1]

23 Q. Merci. Vous évoquez également un incident ou un ensemble
24 d'incidents survenus en septembre 77. C'est la page 193 pour vous
25 et c'est la cote 192378. Et ici vous évoquez l'expérience de

16

1 journalistes... d'un journaliste hongrois qui évoque à son tour
2 un massacre dans un village de la province de Tay Ninh.

3 Vous souvenez-vous de ce passage ?

4 R. Oui, je m'en souviens très bien. Je me souviens d'avoir parlé
5 avec ce journaliste hongrois qui m'a évoqué... qui m'a donné de
6 nombreux éléments dont je me suis servi dans ce chapitre.

7 Q. La province de Tay Ninh se trouve où ?

8 R. La province Tay Ninh se trouve à l'ouest de Saigon, jouxte le
9 Cambodge.

10 Q. Merci. Plus tard en mars 78, vous avez rendu visite en
11 personne à la ville de Tay Ninh et dans votre livre "Frère
12 ennemis", vous évoquez votre expérience, à la cote 192405 qui
13 correspond à la page 220. Alors, ceci se produit quelques mois
14 après l'incident que vous avez décrit. C'est correct, n'est-ce
15 pas ?

16 R. Oui.

17 Q. Bon, malgré la distance de 35 ans, pouvez-vous brièvement
18 résumer votre expérience, l'expérience que vous avez pu avoir,
19 premièrement, en tant que témoin direct ?

20 [09.52.19]

21 R. Alors, le village auquel je me suis rendu présentait
22 l'apparence d'avoir été dévasté par un ouragan ; les maisons
23 détruites, des débris jonchaient un peu partout, et les gens qui
24 essayaient de reconstruire leurs habitations sur les mêmes lieux.
25 J'ai rencontré quelques survivants qui m'ont raconté ce qui

17

1 s'était passé.

2 Je dois dire que j'ai été bouleversé par la relation... leurs
3 relations des atrocités commises pendant cette attaque. Je
4 n'avais jamais entendu parler de brutalité d'une telle ampleur
5 concernant... s'attaquant à des femmes, des enfants, des innocents.

6 Q. À la page 223 qui est la cote 192408, vous évoquez une scène
7 épouvantable où l'on voit des cadavres non enterrés, où il y a
8 des hommes, des femmes et des enfants parmi ces cadavres.

9 R. Oui, c'est correct. Cette image-là est absolument gravée dans
10 ma mémoire et j'en ai des cauchemars récurrents. De toute ma
11 carrière de reporter, je n'ai jamais vu autant de cadavres de
12 civils tués de la manière la plus brutale et laissés... qu'on
13 avait laissé traîner sur place. Et une espèce de... le sentiment
14 que... mais qu'est-ce que ces gens avaient pu faire pour mériter
15 une mort aussi épouvantable, aussi atroce ? Les perpétrateurs
16 avaient perdu l'esprit peut-être.

17 Je me souviens d'une hutte en pisé et il y avait des mots en
18 khmer qui avaient été gribouillés au charbon sur le mur et j'ai
19 demandé à mon interprète de lire ce qui était écrit. Il était
20 écrit là "Cette terre est à nous." Et c'est là peut-être la seule
21 explication plausible qui pouvait expliquer donc pourquoi cette
22 boucherie dont j'avais été le témoin.

23 [09.55.13]

24 Q. Je note que d'après votre livre, vous avez été escorté ou on
25 vous a facilité votre visite sur ce site. L'assistance vous a été

18

1 fournie par les Vietnamiens et vous avez noté dans votre livre
2 que vous éprouviez un certain scepticisme à l'égard des motifs
3 des Vietnamiens pour ce faire. C'est correct ?

4 R. Oui.

5 Q. Hormis le slogan que vous avez vu écrit au charbon, avez-vous
6 eu d'autres indications à partir de vos entretiens avec des
7 villageois quant aux auteurs possibles présumés de cette tuerie ?

8 R. Il y avait des Cambodgiens qui ont dit en khmer "Chone chone",
9 ce qui veut dire "Entrez, entrez". Et les gens qui vivaient là
10 étaient des Vietnamiens mais vivant à proximité du Cambodge. Ils
11 pouvaient comprendre le khmer. Donc, n'oublions pas que
12 l'identité des attaquants m'a été relatée par les survivants.

13 Q. Vous avez posé des questions à un jeune couple. Vous les
14 évoquez à la page 224. C'est la cote 192409 et ce jeune couple
15 vous parle de ces mots "Chone chone" prononcés à voix très haute,
16 et ils vous ont aussi parlé de ce qu'ils ont vu depuis l'endroit
17 où ils s'étaient réfugiés ou ils s'étaient cachés. C'est correct
18 ?

19 R. Oui.

20 [09.57.12]

21 Q. Est-il correct de dire que, quelques jours plus tard, vous
22 avez été convoqué par vos hôtes vietnamiens, transporté par voie
23 aérienne avec de nombreux autres représentants des médias à la
24 ville de Ha Tinh, qui précédemment avait eu environ 3000
25 habitants ? Est-ce que c'est correct ?

19

1 R. Oui, je pense que la séquence des événements est plutôt comme
2 suit : j'ai été dans le village dont nous venons de parler à
3 l'occasion du même voyage. C'était le matin du même déplacement.
4 Il y avait d'autres journalistes étrangers. On nous a emmenés à
5 bord d'un hélicoptère de l'armée vietnamienne jusqu'à cet endroit
6 donc où j'ai vu les traces de ce massacre.

7 Q. Alors, le premier village, celui dont nous venons de parler,
8 il s'appelait An Phu. C'est bien cela ? C'est la page 221 de
9 votre livre, milieu de la page, la phrase qui commence par "Le
10 soupçon", etc.

11 R. Oui, c'est effectivement le village de An Phu.

12 Q. Donc, pendant le même déplacement, on vous a aussi emmenés à
13 Ha Tien. C'est correct ?

14 R. Oui, c'est correct.

15 Q. Et il s'agit du village où vous avez été témoin de la scène
16 épouvantable dont nous venons de parler. Alors, les personnes que
17 vous avez vues qui n'avaient pas encore été enterrées, est-ce que
18 ces cadavres étaient des cadavres de militaires ?

19 [09.59.03]

20 R. Non, c'était des cadavres de civils, survivants du village...
21 des civils de ce village.

22 On nous a menés à l'aéroport de Ha Tinh et, de là, on nous a
23 amenés à An Phu. et sur le chemin du village, nous avons vu des
24 gens qui étaient en train de creuser des fosses et c'était des
25 civils.

20

1 Q. Merci.

2 Maintenant, je voudrais passer à votre compte rendu d'une attaque
3 majeure sur le territoire cambodgien à l'initiative vietnamienne.

4 Dans votre livre, vous évoquez la première grande attaque contre
5 le Kampuchéa démocratique à l'initiative de l'armée vietnamienne
6 en date d'octobre 77 et ceci se trouve à la cote 192381 et dans
7 le livre c'est la page 196.

8 Avez-vous le souvenir d'avoir écrit à ce sujet, au sujet de cette
9 importante attaque ? En fait, c'est le deuxième paragraphe de la
10 page 196.

11 R. Oui, oui... non, c'est... et puis c'est effectivement moi qui
12 ai écrit ce chapitre.

13 Q. Alors, dans ce compte rendu, vous dites que c'est une
14 opération militaire contre le Cambodge en octobre 77 qui n'a pas
15 fait l'objet de la moindre publicité, qui n'a pas été rendue
16 publique. Et vous dites que les Vietnamiens ont amené des
17 colonnes armées jusqu'à... sur une distance de 15 "miles" à
18 l'intérieur de la province cambodgienne de Svay Rieng et qu'en
19 fait, c'était une fausse attaque. C'était une... et ensuite, il y
20 a eu une feinte... une retraite qui a été feinte par les
21 Vietnamiens ?

22 [10.02.00]

23 R. Oui, c'est... on m'a informé comme quoi c'était une manière
24 d'attirer les Khmers rouges, de les faire sortir de leur cachette
25 pour pouvoir les attaquer.

21

1 Q. C'est bien cela qui s'est produit ?

2 R. Oui.

3 Q. Oui, mais les pertes des Khmers rouges n'ont, en fait, pas été
4 importantes, dites-vous ? Et cette démarche ne semble pas avoir
5 eu le moindre effet dissuasif ?

6 R. Oui, comme cela est prouvé par les attaques subséquentes.

7 Q. Il y a eu, bien entendu, d'autres attaques vietnamiennes
8 faites par l'infanterie, qui sont décrites au 192391, ce qui est
9 pour vous la page 206. Il s'agit d'une attaque importante à la
10 fin de 1977 et se prolongeant jusqu'en 78. C'est correct ?

11 R. Oui.

12 Q. Dans votre livre, vous décrivez cette opération comme, et je
13 cite :

14 [10.03.20]

15 "Une force importante d'infanterie et d'artillerie vietnamienne,
16 y compris la division d'élites de la... la neuvième division
17 d'infanterie d'élite ont lancé une attaque massive sur le
18 Cambodge à partir d'une demi-douzaine de points le long de la
19 frontière et deux têtes de pont principales se dirigeant vers la
20 capitale."

21 Et à la page suivante, vous parlez du choc ressenti par les
22 dirigeants de Phnom Penh, le choc devant l'échelle, l'ampleur de
23 cette attaque. Et ce que les effets que cela a produit sur les
24 troupes de la zone est du Cambodge.

25 R. Oui c'est ce que l'on m'a dit.

22

1 Q. Et vous poursuivez en disant qu'eux - donc les leaders à Phnom
2 Penh - n'étaient pas prêts à œuvrer pour la... ou à coopérer pour
3 la paix selon l'espoir qu'avaient caressé les Vietnamiens.

4 R. C'est correct.

5 Q. Ainsi donc vous voulez que votre lecteur pense que la grande
6 attaque vietnamienne avait pour but de persuader le Kampuchéa
7 démocratique à s'asseoir à la table de négociation en vue de
8 parvenir à des pourparlers de paix.

9 [10.4.49]

10 R. Oui c'est l'impression que j'ai eue. D'après mes conversations
11 avec les gens de Hanoi. Hanoi ne voulait pas une vraie guerre. Il
12 voulait simplement faire passer un certain signal auprès des
13 Khmers Rouges. Que ceux-ci devraient payer un prix certain s'ils
14 continuaient d'attaquer à l'intérieur de la frontière ou le long
15 de la frontière vietnamienne. Et c'était une manière d'essayer de
16 dissuader les Khmers rouges de mener ces attaques. Apparemment
17 cela n'a pas eu d'effet.

18 R. Et à la même époque il y a eu toutes sortes de communications
19 entre les commandants sur le terrain et les dirigeants de Phnom
20 Penh. Comme on pourrait légitimement s'y attendre, est-ce que
21 vous avez pu avoir connaissance de télégrammes émanant de cette
22 période ?

23 R. Non, je ne pense pas.

24 Q. Je vais en invoquer un seul, 00289797, adressé au "Cher Bureau
25 70... 870" qui décrit les ennemis sur le champ de bataille de la

23

1 route 22. Et l'auteur de ce télégramme dit que : "Les ennemis
2 nous ont battus ; ils avancent avec force venant de l'est, le
3 long de la route 22. Nous avons également été frappés très
4 lourdement par nos ennemis depuis l'ouest, le long de la route 22
5 allant vers l'est."
6 Il dit ensuite que "même si nous nous battons fermement nous
7 n'avons pas pu les retenir plus avant car ils nous attaquent sans
8 relâche. Ils utilisent 50 tanks pour nous attaquer. Nous avons
9 réussi à démolir, mettre hors combat trois de ces blindés."
10 [10.07.17]
11 Il y a un document 21443 qui est en khmer et qui n'a pas de
12 traduction française. Alors, d'après vos enquêtes et entrevues,
13 avez-vous entendu parler de quelconques conséquences pour le
14 front est, vu son incapacité à s'opposer valablement aux
15 Vietnamiens, donc à l'automne 77 ?
16 R. Les gens vivant le long de la frontière considérés comme des
17 sympathies provietnamiennes ou étant des collaborateurs, ont fait
18 l'objet de nombreuses purges. Il y a donc de nombreux rapports
19 concernant des purges massives depuis l'attaque de fin 77.
20 Q. Alors, vous décrivez cela dans un certain détail aux pages
21 213, 214, référence 192, 398, 399. C'est correct ?
22 R. C'est correct.
23 Q. Merci. Je voudrais maintenant parler des prisonniers de
24 guerre. Vous êtes journaliste et sans doute étiez-vous en train
25 de suivre les dépêches de presse entre le Kampuchéa et le Vietnam

24

1 et au plan international pendant toute cette période.

2 R. Oui.

3 [10.09.23]

4 Q. Avez-vous eu connaissance de dépêches concernant des
5 prisonniers de guerre vietnamiens pris... des dépêches provenant du
6 Kampuchéa démocratique à ce sujet ?

7 R. Non. Je ne me souviens pas d'avoir vu passer ce genre de
8 communiqué ou dépêche. Par contre je me souviens que radio Phnom
9 Penh de temps en temps faisait des annonces sur le fait d'avoir
10 capturé des prisonniers de guerre vietnamiens qui confessaient
11 tel ou tel fait. Mais je n'ai aucun souvenir précis quant aux
12 dates et aux lieux.

13 Q. Concernant les dépêches dans les médias internationaux
14 concernant les confessions éventuelles des prisonniers de guerre.
15 Vous vous souvenez vous... est-ce que vous vous souvenez, par
16 exemple, d'une dépêche dans les "Far Eastern Relations" - "Les
17 relations extrême-orientales" ?

18 R. Non. Je n'en ai aucun souvenir.

19 Q. Je vous demanderais de donner un commentaire, si vous le
20 pouvez car il y a un... il y a dans "Far Eastern Relations", dans
21 la collection suédoise, et sans traduction, la cote est 00010984
22 et ceci fait état de la confession d'un soldat d'origine
23 vietnamienne capturé après une attaque cambodgienne contre des
24 forces vietnamiennes.

25 Il y a également des relations de programme diffusé par radio

25

1 Phnom Penh entre le 19 février et le 20 février 78. Ici, il
2 s'agit ici du 00009837, confession d'un capitaine vietnamien,
3 chef de la 9e compagnie spéciale du 3e régiment indépendant de la
4 province de Dong Thap et d'un sergent vietnamien, confession de
5 ce sergent diffusée le lendemain. Vous n'avez pas de souvenir
6 personnellement de ce genre de message diffusé ou de ce genre de
7 nouvelle dans la presse internationale ?

8 [10.12.23]

9 R. Je lisais effectivement les transcriptions faites par le
10 service d'information américain de radio Phnom Penh, sans parler
11 d'autres stations, celle de Hanoi et ailleurs. Et j'ai assurément
12 lu les transcriptions de ces messages et de ces nouvelles. Et
13 j'ai du effectivement voir passer ce genre de confession. Mais je
14 ne peux pas vous dire que j'en ai un souvenir précis.

15 Q. Merci. Oui, je comprends tout à fait, ça s'est passé il y a
16 très longtemps. Merci beaucoup en tout cas d'essayer de vous
17 souvenir. À l'époque, aviez-vous conscience d'efforts de la part
18 du Comité international de la Croix-Rouge visant à protéger des
19 civils ou encore des soldats blessés ou capturés pendant les
20 conflits entre le Vietnam et le Cambodge à la fin de 1977 et au
21 début de 1978 ?

22 R. Non. Je n'ai pas souvenir de la moindre activité du CICR, mais
23 les Nations Unies, par contre, par le biais du Commissariat aux
24 réfugiés, a effectivement été prié de fournir une assistance aux
25 réfugiés au sud Vietnam.

26

1 Q. À la cote 00166143 - et ceci est en anglais seulement -, il y
2 a copie d'un rapport annuel du CICR de 1978 qui dit que le CICR a
3 offert, le 31 décembre 77, une assistance pour la population
4 civile affectée par le conflit et pour les soldats blessés ou
5 capturés et le même message était adressé à la fois au Kampuchéa
6 démocratique et à la République socialiste du Vietnam.

7 [10.14.59]

8 Auriez-vous quoi que ce soit à dire concernant cette synthèse ?

9 R. Non, je n'ai pas connaissance de ce document. Je n'ai donc
10 rien à dire.

11 Q. Le même rapport fait état d'une réponse reçue du Vietnam au
12 CICR, mais aucune suite n'a été donnée par le Kampuchéa
13 démocratique en dépit de la précaution supplémentaire qui avait
14 été prise par le CICR de faire déposer une copie papier de ce
15 message à la représentation du Kampuchéa démocratique à Pékin.
16 Maintenant je voudrais parler de votre livre ou que nous
17 regardions la politique du Kampuchéa démocratique telle que vous
18 l'évoquez dans votre livre en termes de politiques étrangères.

19 Votre publication est une publication de journaliste et de
20 rédacteur journalistique.

21 Il y a un article dans le "Far East Economic Review" en date du
22 29 avril 77, sous le titre "Le Cambodge en quête d'amis". Cet
23 article est de votre... est écrit par vous... avait été écrit par
24 vous. La cote en est 000600 et c'est en anglais seulement. La
25 date, 29 avril 77.

27

1 R. Quelle est votre question, Madame le Juge ?

2 Q. Je voulais simplement vous poser un certain nombre de
3 questions ressortant de cet article. Dans cet article vous
4 abordez la question des intentions de Ieng Sary au nom du
5 Kampuchéa démocratique visant à former une péninsule indochinoise
6 monolithique et vous faites état des conflits frontaliers entre
7 le Kampuchéa démocratique et le Vietnam. Est-ce que c'est exact ?

8 R. Oui.

9 [10.17.48]

10 Q. Vous faites état d'une situation de Ieng Sary citant dans les
11 pays une citation selon laquelle les autres... les pays
12 frontaliers... les autres pays ne sont pas... n'appartiennent pas
13 au Kampuchéa. Par ailleurs, vous faites référence dans cet
14 article à des conflits que vous décrivez comme des conflits
15 frontaliers avec la Thaïlande.

16 Est-ce que vous avez souvenance de cette référence ?

17 R. Oui, en effet.

18 Q. Est-ce que ces incidents frontaliers, à votre connaissance,
19 s'agissaient-ils de conflits armés ?

20 R. Oui, c'était le cas.

21 Q. Je souhaiterais faire référence à un rapport rendu dans "Far
22 Eastern Relations" en date du 15 mai 78 faisant état d'une
23 diffusion en date du 10 mai 78. La cote ERN est la suivante, D60,
24 annexe 260 en anglais. La cote ERN en anglais, 00003959 à
25 00003962 ; en version khmère, 00225460 à 00225468 et en français,

28

1 00280403 à 00280407.

2 Dans ce rapport qui correspond à l'extrait d'une diffusion
3 rendant compte de la situation en date d'avril 77 à avril 78 des
4 escarmouches à la frontière ne provoquaient pas d'inquiétude.
5 C'est ce que l'on disait. Le reste du rapport se concentre
6 principalement sur la défense de la frontière à l'est. Alors il
7 semble qu'il s'agit ici d'une étape importante pour le Kampuchéa
8 démocratique.

9 [10.21.04]

10 Vous rappelez-vous des informations dont il est fait état dans
11 cette dépêche ou dans ce communiqué ?

12 R. Je me rappelle pas de la teneur de ce communiqué, mais il
13 était apparu clairement que bien que le Kampuchéa démocratique
14 avait des conflits frontaliers avec ses deux voisins... il y
15 avait le Vietnam... alors c'était le Vietnam qui était le centre
16 de l'inquiétude, l'inquiétude principale ou la source
17 d'inquiétude principale pour le Kampuchéa démocratique.

18 Q. Dans certains des... alors, il y a certaines citations que
19 l'on peut extraire de ce communiqué. Le premier est le suivant :
20 "La défense de la frontière de l'est a fait l'objet d'une
21 bataille importante car à l'est, le Cambodge partage une
22 frontière avec le Vietnam. Les Vietnamiens veulent prendre notre
23 territoire et faire du Cambodge un satellite du Vietnam,
24 l'incorporant ainsi au Vietnam. C'est pour cette raison qu'au
25 cours de l'année précédente un certain nombre de batailles

29

1 importantes et violentes ont été menées contre les Vietnamiens."
2 Donc si l'on regarde à l'extrait, il s'agit ici d'une déclaration
3 provenant du Kampuchéa démocratique. Est-ce que cela est
4 compatible à ce que vous comprenez de la politique de l'époque du
5 pays ?

6 R. Oui, il s'agissait d'une question importante. Les Cambodgiens,
7 en particulier les Khmers rouges, s'inquiétaient énormément du
8 désir expansionniste des Vietnamiens et c'était un motif qui les
9 a menés à s'opposer au Vietnam. Il s'agissait d'une relation
10 spéciale.

11 [10.23.32]

12 Dans votre question vous faites référence au commentaire de Ieng
13 Sary s'agissant d'intégration dans ce bloc monolithique. Ieng
14 Sary faisait en fait référence au concept vietnamien de relations
15 spéciales entre les pays de la péninsule indochinoise et, donc,
16 ces relations ont été forgées pendant la lutte anticoloniale et
17 étaient un élément essentiel visant à maintenir la sécurité et le
18 développement des trois pays, alors que les Khmers rouges étaient
19 complètement en désaccord avec cette approche car ils
20 considéraient cette relation spéciale comme étant, je dirais, une
21 tentative dissimulée du Vietnam de prendre le pouvoir au Cambodge
22 et de prendre le territoire cambodgien.

23 Q. Je vous remercie.

24 Dans le même rapport dans le cadre de ce communiqué, on fait
25 référence à des combats continus à partir d'avril 77, 17 avril...

30

1 jusqu'au 17 avril 78, impliquant de nombreuses batailles de
2 petites et plus grande ampleur et le 6 janvier 78 on parle ici
3 d'une victoire vietnamienne.

4 [10.24.59]

5 Est-ce que cela va dans le même sens que ce que vous connaissez ?

6 Il s'agit ici d'une synthèse.

7 R. Non, en fait, ce n'est pas le cas. Ce qui est vrai c'est qu'il
8 y avait des escarmouches le long de la frontière et, en fait, les
9 Vietnamiens avaient déjà... avaient aussi commencé une phase de
10 bombardements à l'intérieur du territoire cambodgien,
11 bombardements aériens. Ceux-ci n'ont pas fait de rapports...
12 l'objet de dépêches, ni de communiqués dans les médias. Ni les
13 Khmers rouges, ni les Vietnamiens ne reconnaissaient qu'il y
14 avait ce type de combat avec le Vietnam, et donc en janvier
15 jusqu'à la victoire... jusqu'à cette date de janvier 78. En tout
16 cas, il n'y avait rien de ce type avant cette date.

17 Q. Puis-je vous poser une question relativement aux bombardements
18 et aux incursions sur le territoire cambodgien par les
19 Vietnamiens ? Est-ce que je peux vous demander à partir de quelle
20 date cela a commencé ?

21 R. J'essaie de trouver la page, mais à ma souvenance, ces
22 événements sont survenus au cours de juin, juillet 78.

23 Q. Je vous remercie.

24 Donc ces événements se sont produits après la rupture des
25 relations diplomatiques par le Kampuchéa démocratique. Je vous

31

1 remercie.

2 [10.27.06]

3 Vous avez dit que vous étiez sceptique quant à l'affirmation
4 selon laquelle le Kampuchéa démocratique avait eu, le 6 janvier
5 78, une victoire sur les Vietnamiens. Selon ce communiqué, il est
6 dit que 29 000 soldats vietnamiens ont été tués ou blessés en
7 conséquence de cette "victoire" et cinq divisions ont été
8 écrasées.

9 Est-ce que vous acceptez ce récit comme étant véridique ?

10 R. Non, je ne pense pas. Il s'agit d'un communiqué de leur
11 supposée victoire - la supposée victoire des Cambodgiens sur les
12 Vietnamiens -, mais c'est un communiqué qui n'a pas été pris au
13 sérieux par toutes les parties concernées ou connaissant la
14 nature de ce conflit.

15 Q. Et dans ce même rapport de ce communiqué du 10 mai 78, on
16 parle d'une deuxième phase de l'attaque vietnamienne ayant lieu à
17 la fin février 78 qui, selon le communiqué, a eu pour résultat la
18 défaite des forces vietnamiennes en mars 78.

19 [10.28.45]

20 Est-ce que ce récit... est-ce que vous êtes d'accord avec ce
21 récit, selon votre connaissance de la situation ?

22 R. Non, je ne pense pas. En fait, en mars 78, à l'époque, moi
23 j'étais au Vietnam et je me rendais le long de la frontière.
24 C'est à cette époque que je me suis rendu à ce village où j'ai vu
25 le résultat du massacre, et à moins que les Khmers rouges

32

1 considèrent que les tueries perpétrées sur les civils à cette
2 époque comme une victoire, eh bien, aucun élément suggère que les
3 Vietnamiens n'aient subi de pertes militaires, conséquence des
4 attaques Khmers rouges sur cette partie de la frontière.

5 Q. Ce rapport comporte également une affirmation qui est répétée
6 ici et là, à savoir selon laquelle un soldat cambodgien... un
7 soldat khmer rouge égale 30 soldats Vietnamiens.
8 Pouvez-vous nous faire part de vos commentaires justifiant une
9 telle affirmation de la part du Kampuchéa démocratique plutôt ici
10 que sur la précision de cette affirmation ?

11 R. À ma souvenance, cette affirmation date du 30 mai 78... du
12 communiqué du 30 mai 78, si je me rappelle bien. Ce communiqué
13 fait suite à des purges de masses sympathisants vietnamiens et de
14 personnes d'origine vietnamienne le long de la... dans la zone
15 est. L'objet de ce communiqué était de remonter le moral des
16 Khmers rouges, des soldats qui guerroyaient.

17 [10.31.00]

18 Pour tous ceux qui connaissaient la situation telle qu'elle était
19 sur le terrain, eh bien, on savait que les Vietnamiens étaient de
20 loin supérieurs et je pense qu'effectivement la notion de un
21 Khmer... un soldat khmer rouge égale 30 soldats avait pour but de
22 démoraliser l'ennemi. Il ne s'agit pas d'une affirmation exacte.
23 Cette affirmation a pour but de remonter le moral.

24 Q. Vous avez fait mention d'une autre... d'un autre communiqué
25 que vous avez suivi. Le communiqué auquel je fais référence n'a

33

1 pas de nom quant à la source. On ne sait pas qui a été à
2 l'origine de ce communiqué.

3 Selon votre connaissance, est-ce que vous auriez une idée de la
4 source de ce communiqué ?

5 R. Est-ce que vous me posez une question portant sur ce
6 communiqué spécifiquement ?

7 Q. Peut-être que nous faisons référence ici au même communiqué.

8 Il s'agit d'un rapport assez complet, mais une telle citation, un
9 tel rapport qui contient des éléments politiques. Il y a la
10 propagande, entre autres. Qui aurait pu effectuer ou autoriser un
11 tel communiqué ? Est-ce que vous êtes en mesure de nous faire
12 part de vos commentaires là-dessus ?

13 R. Je ne connais pas bien l'organisation interne des Khmers
14 rouges quant à vous dire quelle était la source ou qui a pu
15 autoriser ce communiqué.

16 [10.32.55]

17 Q. Je vous remercie.

18 Dans "Les frères ennemis" à la cote 00192190, dans votre livre à
19 la page 5, vous évoquez les motifs justifiant le conflit du
20 Kampuchéa démocratique avec le Vietnam. Ici, vous parlez de la
21 chute de Saigon, et la chute de Saigon et Phnom Penh a été suivie
22 par des combats sanglants entre les Vietnamiens victorieux et les
23 communistes cambodgiens visant à prendre le contrôle d'îles
24 situées dans le golfe de Thaïlande, dirigeants khmers rouges...",
25 etc.

34

1 Est-ce que je peux déduire de cette affirmation que, selon vous,
2 les motifs du Kampuchéa démocratique dans ce conflit étaient le
3 suivant : il y avait une animosité héréditaire entre le Vietnam
4 et le Cambodge. C'est cela ?

5 [10.34.51]

6 R. Oui.

7 Q. Il y avait donc une lutte pour contrôler les îles situées dans
8 le golfe de Thaïlande ; c'est cela ?

9 R. Oui.

10 Q. Le Kampuchéa démocratique menait une action militaire pour
11 empêcher que son territoire ne soit "avalé" par le Vietnam ?

12 R. Oui.

13 Q. L'action, d'autre part, par le Vietnam visait à éviter d'être
14 dominé par le pays soutenant le Kampuchéa démocratique, à savoir
15 la Chine ?

16 R. Oui.

17 Q. Il s'agit bien des conclusions que vous avez pu... auxquelles
18 vous avez pu arriver dans votre livre s'agissant des conflits
19 entre les deux pays ?

20 R. Oui et si vous me permettez de revenir un petit peu en arrière
21 dans l'histoire, dans le cadre de la Conférence de Genève en
22 1954, eh bien, ceci fut le point de départ pour le développement
23 de l'idéologie des Khmers rouges qui a vu, qui a perçu le Vietnam
24 comme une menace.

25 [10.36.14]

35

1 Et si l'on développe cette notion à la lecture de l'histoire, si
2 on revient encore en arrière, l'empire d'Angkor dans l'histoire
3 couvrait une grande partie de la péninsule indochinoise et depuis
4 cette époque, le territoire a été pris ici et là par les deux
5 voisins historiques du Cambodge, la Thaïlande et le Vietnam.
6 Et donc, cette histoire nous permet de voir le développement de
7 vues nationalistes et la Conférence, la Conférence de Genève...
8 dans ce cadre, les partenaires du Vietnam, le Laos, n'ont pas été
9 récompensés par leur lutte. Donc, le Vietnam a obtenu le nord
10 Vietnam et enfin le sud Vietnam, Laos... a pris le contrôle de deux
11 provinces au Laos alors que les Khmers, eh bien, on ne leur a pas
12 donné un siège autour de la table de négociations.
13 Et donc... et on a autorisé à ce que 2000 cadres khmers vivent à
14 Hanoi et dans la partie nord du Cambodge. Donc, ici, il y avait
15 bien un dessein vietnamien de contrôle de la péninsule et ensuite
16 une expansion de ce contrôle par le biais de cette relation
17 spéciale demandée par le Vietnam. Donc, ceci était la source de
18 l'inquiétude cambodgienne.
19 Du côté vietnamien, eh bien, ils avaient de longue date... des
20 disputes de longue date avec la Chine et pendant près de 2000
21 ans, eh bien, les Vietnamiens avaient repoussé les tentatives
22 d'expansion chinoise. Et donc, ici, on utilisait le Cambodge
23 pour... les Chinois utilisaient le Cambodge pour harceler les
24 Vietnamiens dans la partie sud, en plus de mener des actions dans
25 la partie nord du Vietnam. Et ces luttes territoriales sont

36

1 devenues le chaudron de cette lutte.
2 [10.38.47]
3 Il y avait des inquiétudes de long terme quant au destin de ces
4 pays pour contrôler les territoires.
5 Q. Je vous remercie. Ce commentaire nous est très utile.
6 Bien, parmi vos sources écrites, les sources écrites que vous
7 avez utilisées dans le cadre de la rédaction de votre livre "Les
8 frères ennemis", avez-vous inclus des publications, la
9 publication du Kampuchéa démocratique publiée en septembre 78
10 intitulée "Le livre noir" - "Black Paper" ?
11 Ce document peut se trouver à la cote 4.90082510 à 0082560 ; en
12 khmer, 00286... 289644 à 00289722 ; et en version française,
13 0083173 à 00083284.
14 Comment pourriez-vous qualifier cette publication émanant du
15 Gouvernement du Kampuchéa démocratique publiée en septembre 78 ?
16 R. Il s'agit d'un document étrange. Il y a mélange de faits et de
17 fiction. De nombreux éléments se... de nombreux éléments contenus
18 dans "Le livre noir" sont historiquement inexacts, mais ce que
19 j'ai trouvé fascinant est que ce document donne une idée de la
20 nature de la pensée de ses auteurs. Ce n'est pas ce qui est dit,
21 mais c'est de la manière dont c'est dit qui est intéressant ici.
22 Donc, le point de départ est que nous avons ici une position
23 ouvertement raciste vis-à-vis des Vietnamiens et, selon moi, ce
24 racisme antivietnamien était un facteur essentiel derrière tous
25 ces massacres, tueries, exactions car ce livre, "Le Livre noir",

37

1 décrit les Vietnamiens comme étant agressifs. Les Vietnamiens
2 sont agressifs par nature. Donc, c'est vraiment l'ensemble des
3 Vietnamiens, du peuple vietnamien qui est agressif, qui est
4 agresseur.

5 [10.41.53]

6 Et à partir de là, toutes les personnes ayant des sympathies pour
7 les Vietnamiens, pour le Vietnam, ses politiques, toutes les
8 personnes qui ont un lien avec le Vietnam sont ipso facto des
9 ennemis du Kampuchéa démocratique. Il y a un racisme
10 antivietnamien et également on ressent comme agresseur tout... on
11 considère comme agresseur toutes les personnes ayant des
12 sympathies pour le Vietnam.

13 Donc, ceci a été la conclusion khmère que j'ai pu observer à la
14 lecture de ce livre, de cet ouvrage.

15 Q. Je vous remercie.

16 Juste une question et avant que nous fassions une pause... nous
17 donnions à tous une pause et vous... permettons de vous détendre
18 un petit peu, j'aimerais citer la cote 0082514. À cette cote, on
19 peut y lire que ce "Livre noir" n'est pas le résultat de toute
20 recherche ou de toute thèse que ce soit.

21 Il s'agit d'un document rassemblant tous les faits réels et
22 événements réels pendant cette... la description de ce conflit.

23 Et donc, je confirme, selon vous, il s'agit d'un document, en
24 partie, factuel et en partie, fictionnel. C'est bien ça ?

25 R. Oui, en effet.

38

1 Mme LA JUGE CARTWRIGHT :

2 Monsieur le Président, je pense que le moment serait opportun de
3 faire une pause.

4 [10.43.39]

5 M. LE PRÉSIDENT :

6 Nous allons faire une pause de 20 minutes et nous reprendrons à
7 11 heures et nous poursuivrons les débats.

8 Je veux inviter l'huissier à emmener l'expert et à vous occuper
9 de l'expert pendant cette pause.

10 (Suspension de l'audience : 10 h 44)

11 (Reprise de l'audience : 11 h 6)

12 M. LE PRÉSIDENT :

13 Mesdames et Messieurs, veuillez reprendre vos places et nous
14 reprenons l'audience.

15 Avant de redonner la parole à la juge Cartwright qui poursuivra
16 son questionnement, je voudrais, en tant que président de la
17 Chambre, rappeler à la juge Cartwright que toutes les questions
18 étant posées en anglais et recevant réponse en anglais, la
19 succession des questions et des réponses se fait très rapidement
20 et les interprètes n'ont pas le temps de fournir une
21 interprétation intégrale.

22 [11.07.59]

23 Donc essayez, s'il vous plaît, de vous souvenir de donner un
24 petit moment entre les questions et les réponses afin que les
25 interprètes puissent rendre de façon plus complète les questions

39

1 et les réponses.

2 Je redonne maintenant la parole à la juge Cartwright.

3 SUITE DE L'INTERROGATOIRE

4 PAR Mme LA JUGE CARTWRIGHT :

5 Merci.

6 Q. Nous parlions du "Livre noir", ce document donc du
7 gouvernement du Kampuchéa démocratique publié en septembre 78.

8 Dans votre livre "Frères ennemis", vous faite état du "Livre
9 noir" à la page 196, 00192381, environ vers le milieu de la page,
10 vous dites que, assez étrangement, "dans sa condamnation
11 officielle du Vietnam, le "Livre noir" publié par le régime de
12 Pol Pot en septembre 1978 ne fait aucunement mention de l'attaque
13 d'octobre 77 des Vietnamiens."

14 Et donc, je voudrais vous demander si vous pouvez nous en dire un
15 petit peu plus concernant cette expression que vous avez utilisée
16 "sa condamnation officielle" - ou la condamnation du Vietnam -
17 ainsi prononcée par le Kampuchéa démocratique. Pourquoi cette
18 formule-là ?

19 [11.10.12]

20 M. CHANDA :

21 R. J'étais surpris de voir que ce "Livre noir" est à toutes fins
22 utiles une présentation de l'argumentaire khmer rouge à
23 l'encontre du Vietnam qui décrit toutes les horreurs qui sont
24 imputées au Vietnam. Et donc, il aurait été logique que les
25 Khmers Rouges citent l'existence d'une tentative d'assassinat de

40

1 Pol Pot ou qu'ils aient cherché à fomenter des révoltes. Et le
2 fait que ceci ne soit pas mentionné dans le "Livre noir" m'a
3 semblé curieux.
4 Et donc, j'aurais tendance à penser qu'on voulait éviter de
5 démoraliser la population en mentionnant ce genre de tentative de
6 la part de personnes à l'intérieur du Parti. C'est pour cette
7 raison peut-être que les efforts de déstabilisation de Pol Pot
8 qui ont pu avoir lieu à cette époque ont été passés sous silence.

9 Q. Merci. Le chapitre 6 du "Livre noir", 0082549, le ou les
10 auteurs évoquent des événements datant du 17 avril 75 et allant
11 jusqu'au premier semestre de 77. Dans la première partie de ce
12 chapitre, le "Livre noir" parle de la libération du sud Vietnam
13 le 30 avril 75 et, à ce moment-là, le Parti communiste du
14 Kampuchéa demande aux Vietnamiens de se retirer au plus tard à la
15 fin de juin 75. Le ou les auteurs du "Livre noir" dit ensuite que
16 les Vietnamiens sont restés sur le territoire cambodgien, il dit,
17 et je cite : "En maintenant ses forces sur le territoire du
18 Kampuchéa, le Vietnam a cherché à avoir le pouvoir sur le
19 Kampuchéa, le Parti et le peuple du Kampuchéa afin d'organiser le
20 peuple pour susciter des difficultés qui créeraient des obstacles
21 à la révolution du Kampuchéa. Il s'agissait aussi de créer des
22 bases en vue de son agression future."

23 Est-ce que vous trouvez là une analyse susceptible de recueillir
24 votre commentaire ?

25 R. Je pense que cette analyse est un amalgame de différents

41

1 éléments, d'évènements sur une période plus longue que celle qui
2 est directement prévue... directement visée ici. D'après mon
3 souvenir les Vietnamiens étaient fâchés de la prise des îles du
4 Phu Quoc et de Tho Chau par les Cambodgiens en avril 75, et ils
5 ont contre-attaqués. Ils ont pris l'île cambodgienne
6 (inintelligible) et ils l'ont gardé - ils en ont gardé la
7 maîtrise -, ils ont gardé leur mainmise sur cette île pendant
8 plusieurs mois. Donc ça c'est mon souvenir de ce qui se passait
9 dans les premiers mois suivant la victoire dans les deux pays en
10 75.

11 [11.15.41]

12 Mais en 77-78, autre période, l'armée vietnamienne est
13 effectivement entrée sur le territoire du Cambodge et a maintenu
14 une présence à l'intérieur des frontières cambodgiennes sur une
15 période de 15-20 mois. Et cela leur servait de tampon en quelque
16 sorte, il s'agissait de maintenir un tampon contre d'éventuelles
17 attaques cambodgiennes sur territoire vietnamien. Donc, il me
18 semble qu'il y a ici délibérément, ou par confusion, problème de
19 mémoire. Il y un amalgame ici de faits, d'un temps de périodes
20 différentes.

21 Q. À la même page du "Livre noir", le ou les auteurs parlent
22 d'attaques frontalières perpétrées ou menées par les Vietnamiens
23 de manière continue contre l'armée révolutionnaire du Kampuchéa
24 et les incidents incessants des Vietnamiens... réalisés par les
25 Vietnamiens sans provocation. Ensuite il est dit que le Vietnam

42

1 envoie ses ressortissants s'installer en territoire cambodgien...
2 kampuchéen - cambodgien -, le long des frontières et le texte dit
3 enfin, je cite : "Ainsi les Vietnamiens ont attaqué le Kampuchéa
4 immédiatement, dès le lendemain de sa libération."
5 Ces propos à votre sens, indiqueraient-ils que, entre mai 75 et
6 janvier 78, à tout le moins, est-ce que cela indiquerait donc que
7 le Kampuchéa démocratique aurait considéré l'agression
8 vietnamienne comme étant un phénomène plus ou moins continu ?
9 R. Il me semble qu'il s'agit d'une rationalisation à postériori
10 parce que d'après ce que j'ai pu constater de visu et d'après ce
11 que j'ai pu lire, les Vietnamiens prenaient beaucoup de
12 précaution pour éviter de provoquer les Khmers Rouges. Sauf dans
13 le cas de leur occupation des deux îles. Et cela jusqu'au milieu
14 de 1977.
15 [11.19.06]
16 En fait, la première indication d'une intolérance vietnamienne à
17 l'égard du harcèlement cambodgien constant, le long de leur
18 frontière, vient en juillet 77. Lorsque le Ministre de la défense
19 vietnamien Vo Nguyen Giap est envoyé inspecter la frontière entre
20 les deux pays sur toute sa longueur.
21 Et le plus important c'est que cette visite, qui aurait pu être
22 gardée secrète, a dûment été rendue publique par la presse, par
23 les médias vietnamiens à titre d'avertissement - avertissement à
24 l'enseigne des Cambodgiens pour qu'ils sachent que nous n'allons
25 pas être tolérants à l'infini.

43

1 Donc, le passage... mais le passage que vous avez lu, je ne pense
2 pas qu'il reflète la réalité effective des attaques
3 vietnamiennes. Merci.

4 Q. Avez-vous connaissance du rapport publié dans "Far Eastern
5 Relations" d'un discours prononcé par Pol Pot, le secrétaire du
6 Comité central, le 17 janvier 78, lors d'un meeting de masse pour
7 célébrer le dixième anniversaire de l'Armée révolutionnaire du
8 Cambodge. Ce rapport en date du 19 janvier 78 reprend donc le
9 discours, la cote c'est le document 17.2 dans le réquisitoire
10 introductif, en anglais 00008671, en khmer 00224837 à 00224852.
11 Il ne semble pas y avoir de version française.

12 Connaissez-vous ce discours ou ce qui en a été retranscrit dans
13 le "Far Eastern Relations" et vous en êtes-vous servi pour votre
14 livre ?

15 R. Je suis certain d'avoir lu ce texte mais à l'heure actuelle,
16 je n'en ai pas le souvenir.

17 Q. Dans ce discours, Pol Pot, nous dit-on, aurait le 17 janvier
18 78 dit que depuis mai 75 ces unités de défense des frontières ont
19 connu des incidents sans nombre tout le long de la frontière de
20 Kampot à Ratanakiri. Ceci, me semble-t-il, implique que, aux yeux
21 du Kampuchéa démocratique, il y avait constamment agression
22 vietnamienne le long de la frontière, contre les Cambodgiens.

23 Est-ce correct ?

24 [11.22.59]

25 R. Comme je vous l'ai déjà dit, les attaques vietnamiennes contre

44

1 le Cambodge n'ont vraiment commencé qu'en 77. Et jusqu'à ce
2 moment-là, les deux attaques khmères rouges qui ont vraiment
3 ébranlé les Vietnamiens, étaient celles du 30 avril 77 qui était
4 par ailleurs la date anniversaire de la chute de Saigon ou de sa
5 libération selon le point de vue. Et c'est une date à laquelle
6 l'humeur était festive et la sécurité était en veilleuse. Et les
7 Khmers rouges ont utilisé cette date là pour une attaque qui a
8 donné des victimes civiles.

9 Et la deuxième date était le 22 septembre qui était comme le 30
10 avril, un samedi, et apparemment les officiers vietnamiens
11 avaient leur week-end de libre pendant cette période, donc les
12 Khmers rouges ont choisi d'attaquer.

13 Ces deux attaques, plus les informations à la disposition des
14 Vietnamiens concernant le début d'une arrivée d'aide militaire
15 chinoise au Cambodge, tout cela pris ensemble a donné à penser
16 aux vietnamiens qu'il ne s'agissait pas seulement d'une activité
17 un peu irrationnelle de la part des Cambodgiens lorsqu'ils
18 attaquaient des villages de la zone frontalière. Ils ont compris
19 qu'il y avait peut-être un plan un petit peu plus vaste et où il
20 y avait également la main de la Chine. Ça c'est le contexte dans
21 lequel intervient la visite de Giap et la réunion... les réunions
22 à plusieurs reprises du bureau pour réfléchir à une politique à
23 suivre à l'égard du Cambodge.

24 [11.25.08]

25 Q. Merci.

45

1 Pendant la période du régime du Kampuchéa démocratique il y a eu
2 un certain nombre de communiqués dans les médias concernant les
3 querelles entre Vietnam et Cambodge, n'est-ce pas ?

4 R. Oui, effectivement.

5 Q. Et donc la communauté internationale était relativement bien
6 informée de la situation entre les deux pays ?

7 R. Je ne dirais pas qu'elle était bien informée pour tout un
8 ensemble de raisons, et je ne vais pas entrer dans le détail sans
9 doute car ce serait trop long, mais et les Vietnamiens et les
10 Cambodgiens gardaient pendant longtemps un voile de silence sur
11 leurs attaques.

12 Alors, pour des gens comme moi qui essayaient de comprendre ce
13 qui se passait, nous faisons de l'analyse occulte en quelque
14 sorte des dépêches de Phnom Penh, pourquoi tels mots étaient
15 utilisés, n'étaient pas utilisés, lire entre les lignes, et
16 cetera, pour essayer de comprendre ce qui se passait.

17 [11.26.36]

18 Donc, pour comprendre ce qui se passait ou soupçonner ce qui se
19 passait, on utilisait beaucoup l'inférence plutôt que la lecture
20 directe d'informations transparentes.

21 Q. Merci.

22 Outre ce type d'énoncés ou de déclarations, il y avait des
23 enquêtes, je présume, fondées sur des données du renseignement
24 menées par des pays tels que les États-Unis. C'est correct,
25 n'est-ce pas ?

46

1 R. Oui.

2 Q. Avez-vous connaissance d'un rapport préparé sur demande du
3 sous-comité des affaires Asie-Pacifique le 4 octobre 78 pour le
4 Congrès américain ? Alors d'abord les numéros ERN, D84/14,
5 anglais, 00187375 à 00187397 ; en khmer, 00251353 à 00251356 et
6 apparemment il n'y a pas de version française.
7 Alors, dans ce rapport il est fait état d'une guerre frontalière
8 entre le Vietnam et le Cambodge et il en est fait un résumé et je
9 vais passer rapidement en revue de cette synthèse destinée au
10 congrès qui reflète la manière dont les choses étaient comprises
11 en octobre 78.

12 [11.29.04]

13 D'abord, suite à la victoire du communisme en Indochine en avril
14 et mai 1975, le rapport fait état d'un ensemble d'opérations de
15 mainmise sur des îles de la part des Vietnamiens et des
16 Cambodgiens, puis en août 75, des incursions cambodgiennes plus
17 fréquentes à l'intérieur du Vietnam, puis en décembre 1975, les
18 Cambodgiens, d'après les Vietnamiens, se lancent dans tout un
19 ensemble d'escarmouches frontalières dans les provinces de
20 montagnes de Kontum et Daklak et d'après les Cambodgiens, les
21 Vietnamiens tentent de favoriser un coup d'État contre le
22 Gouvernement cambodgien, tentative avortée qui ne donne pas de
23 résultat.

24 En avril... le 30 avril 77, après ce qui, selon ce rapport, est
25 une année de calme relatif, d'après le Vietnam, le Cambodge

47

1 envoie des forces, envoie des forces nombreuses car il s'agit
2 pratiquement de divisions dans la région de Ha Tinh, Chau Doc.
3 En septembre... pardon, dans l'été de 1977, il y des tentatives
4 de médiation, mais en septembre de la même année, le Vietnam
5 lance des attaques systématiques et de grande ampleur dans le
6 territoire cambodgien et ces attaques sont dites peu profondes.
7 C'est-à-dire qu'il s'agit de pénétrer dans le territoire sur une
8 largeur ou sur une profondeur maximale de 17 kilomètres.

9 [11.31.51]

10 Et le 25 décembre 77, les Cambodgiens rendent la guerre publique
11 en quelque sorte et en avril... pardon, en janvier 78, les forces
12 militaires vietnamiennes envahissent et prennent quelques 400
13 "miles" carrés de territoire cambodgien.

14 En avril de la même année, des conflits frontaliers... des
15 affrontements frontaliers se poursuivent jusque la fin de
16 l'hiver, voir jusqu'au début du printemps.

17 En juin 1978, Hanoi rend public une nouvelle série d'incidents
18 frontaliers dans la région Tay Ninh, Kontum. Assurément, ce
19 rapport a été préparé avant la dernière incursion vietnamienne.

20 [11.33.17]

21 Cette brève synthèse réalisée pour le Congrès américain, y a-t-il
22 de la convergence avec votre perception de la querelle entre les
23 deux pays sur cette même période ?

24 R. Oui, effectivement, il y a convergence. Ce que je vous disais
25 précédemment concernant les deux grandes attaques du 30 avril...

48

1 et c'est bien de cela que parle ce rapport dans la région Ha
2 Tinh, Chau Doc, et l'autre étant en septembre. Donc, sur les
3 dates, il y a assurément concordance.
4 Les Khmers rouges ont publiquement dénoncé les attaques et brisé
5 les relations le 31 décembre 77 et cela faisait suite, en fait, à
6 une invasion vietnamienne massive le 24 décembre. C'est là le
7 contexte immédiat de la déclaration... de la déclaration
8 cambodgienne de rupture des relations.

9 Q. Merci.

10 Il y avait un nombre important de dépêches de presses
11 internationales dans la plupart des cas émanant de journaux
12 américains, d'organes de presse américains. Je vais vous
13 soumettre un chiffre pour voir si vous vous souvenez soit du
14 rapport, soit de l'incident dont il est fait état dans le
15 communiqué ; 00165943 du "New York Times" le 29 avril 75, qui
16 fait état de l'avertissement émanant du nouveau Gouvernement
17 cambodgien à l'adresse, semble-t-il, du nord Vietnam comme quoi
18 aucune base militaire étrangère ne serait tolérée sur sol
19 cambodgien.

20 [11.35.41]

21 Est-ce que cela vous rappelle quelque chose et est-ce correct par
22 rapport à votre souvenir ?

23 R. Madame le Juge, le 29 avril c'est la veille de la chute de
24 Saïgon et je m'occupais d'autres choses à ce moment-là. Donc, je
25 n'ai pas de souvenir à vous offrir.

49

1 Q. Le 14 juin 75, Associated Press envoyait une... une dépêche de
2 Associated Press était reprise dans le "New York Times",
3 reprenant une dépêche comme quoi Puolo Wai avait été capturé par
4 les troupes vietnamiennes le 13. Ceci semble être en accord avec
5 ce que vous nous avez déjà dit. Puis le 21... ah, pardon. Le
6 numéro ERN 00165960, ça c'est le numéro ERN de ce que je viens de
7 lire.
8 Maintenant, le 21 juin 75, un article dans le "New York Times"
9 00165962, cet article note que les forces militaires
10 vietnamiennes du nord et du sud se battent contre les Communistes
11 cambodgiens au Cambodge. Et il est dit ici que le combat au
12 Cambodge a eu lieu dans des zones frontalières et a pu être
13 provoqué par des discordes frontalières anciennes de plusieurs
14 siècles ou par le refus vietnamien de retirer leurs troupes de
15 certaines zones de refuge prises ou occupées pendant la guerre du
16 Vietnam.
17 Est-ce que cela est conforme à votre souvenir, Monsieur Chanda ?
18 [11.38.21]
19 R. Non, ce n'est pas conforme à mon souvenir, car immédiatement
20 après la victoire communiste au Vietnam, il y avait un flux de
21 réfugiés expulsés du Cambodge, des Vietnamiens de souche. Il
22 s'agissait d'accueillir ces gens, de les loger et de s'occuper
23 d'eux et dans les premières semaines, donc, après la victoire
24 communiste au Vietnam, ceci a été une des tâches primordiales.
25 J'ai bien du mal à imaginer que, pendant cette période-là, les

50

1 Vietnamiens auraient pu maintenir leur base militaire à
2 l'intérieur du Cambodge au-delà de 73.
3 Si vous me permettez une digression vers le passé, dans le passé,
4 la coopération Vietnam/Cambodge était intense en 71. Il y avait
5 des opérations de grande ampleur montées par les Vietnamiens
6 contre le gouvernement Lon Nol qui avait attaqué les Khmers
7 rouges. Et depuis 73, la présence vietnamienne était, à toutes
8 fins utiles, terminée. Les Khmers rouges avaient fait en sorte
9 que leur présence était finie.

10 Q. Donc, par rapport au rapport, qui dit pour l'essentiel... qui
11 fait état pour l'essentiel d'informations provenant de sources
12 hautement fiables et provenant d'Américains qui restent encore
13 dans la région, vous êtes donc en désaccord ?

14 R. Oui. En tant que journaliste, je connais certaines de ces
15 sources fiables.

16 Q. Ensuite, le "Washington Post", le 26 septembre 1977, ERN
17 00166297 fait état de confrontations à la frontière vietnamienne
18 qui ont été féroces et il y a eu participation de l'artillerie et
19 de l'aviation. De surcroît, il y est fait état d'autres combats
20 relatifs à la Thaïlande et il est fait une synthèse de la
21 querelle relative au tracé des frontières du Kampuchéa
22 démocratique.

23 [11.41.39]

24 Donc, ce que je viens de dire n'est qu'une synthèse. Auriez-vous,
25 sur cette synthèse très brève, un désaccord à exprimer ?

51

1 R. Non, je n'ai pas de désaccord à évoquer ici car, comme je l'ai
2 déjà dit, la grande attaque du 24 septembre... J'ai parlé du 27
3 septembre, en fait, c'est le 24 septembre 77 ; c'était cette
4 date-là, la date de cette grande attaque.

5 Si, à cette époque-là, l'attaque n'a pas été rendue publique par
6 les Vietnamiens, cependant, d'autres sources ont pu en être les
7 témoins et en donner connaissance au monde extérieur.

8 Q. Ensuite, le "New York Times", le 31 décembre 77 rend public -
9 et la cote est 00166010 -, donc, le "New York Times" parle d'un
10 énoncé cambodgien, d'une déclaration du Cambodge qui scelle la
11 rupture des relations diplomatiques avec Hanoi en raison du
12 combat sur la frontière.

13 Est-ce que cela concorde avec votre souvenir ?

14 R. Je n'ai pas souvenance d'avoir lu le "New York Times" mais
15 vis-à-vis de cette mention de la guerre, eh bien, c'était la
16 première fois que la radio Phnom Penh annonçait ouvertement la
17 rupture des relations.

18 [11.43.31]

19 Q. Dans le "Los Angeles Times" en date du 16 janvier 1978, il est
20 fait état d'un rapport intitulé "Contre-attaque cambodgienne au
21 Vietnam". La cote est 00166155.

22 Ce rapport fait état de l'incursion par les troupes cambodgiennes
23 dans le village Ha Tien et des forces de l'invasion vietnamienne
24 et fait ensuite état de ce qui suit : "Les commandants
25 cambodgiens ont pour ordre d'attaquer les Vietnamiens où qu'ils

52

1 soient vulnérables et ils ont l'ordre de ne pas faire de
2 quartiers, selon nos sources. Certains prisonniers... eh bien, on
3 sait que certains des prisonniers ont été exécutés."

4 [11.44.53]

5 Est-ce que cet énoncé, cette déclaration, converge avec votre
6 connaissance de la période, c'est-à-dire en 78 ?

7 R. Je dispose d'informations spécifiques, plus spécifiques,
8 s'agissant d'une attaque dont le "New York Times" fait mention
9 selon laquelle les ordres avaient été reçus de ne pas faire de
10 quartiers. Mais généralement ce qui s'était passé par le passé,
11 eh bien, il semblait que c'était, de toute façon, la politique
12 khmère rouge de ne pas faire de quartiers, de ne pas faire de
13 prisonniers, et donc effectivement ce rapport indiquait ce fait.

14 Q. Et ma dernière... mon dernier communiqué, ma liste que je
15 souhaitais vous présenter, il s'agit d'un article nous provenant
16 du "Los Angeles Times" en date du 4 décembre 78. Il s'agit d'une
17 dépêche intitulée "L'offensive du Vietnam", selon nos sources,
18 commencée dans le nord-est du Cambodge, un document coté
19 00166128.

20 La teneur de cette dépêche converge-t-elle avec ce que vous savez
21 des événements de l'époque ?

22 R. Pas en ce qui concerne la teneur particulière. Je n'ai pas
23 souvenance d'une attaque particulière au début décembre parce que
24 selon ma compréhension de la situation de l'époque, eh bien, le
25 haut commandement vietnamien avait décidé de lancer l'invasion du

53

1 Cambodge pour que celle-ci débute le 1er janvier 1979, mais cette
2 date a dû être avancée lorsque les Khmers rouges ont lancé une
3 attaque le 20 et 21 décembre 78. Ceci a conduit les autorités
4 vietnamiennes à avancer la date de leur invasion du Cambodge et
5 ils ont décidé de lancer leur attaque le 23 décembre, donc ce qui
6 a conduit ensuite à la prise de Phnom Penh.

7 Q. Ce rapport... ce communiqué fait référence à une poussée des
8 forces vietnamiennes visant à couper les provinces cambodgiennes
9 du nord-est et visant à créer une grande zone libérée pour le
10 nouveau Front communiste cambodgien et selon des sources
11 reconnues, ceci a été annoncé en fanfare à Hanoi le dimanche
12 précédent.

13 [11.48.49]

14 Avez-vous des commentaires sur ce point ?

15 R. Ce rapport est véridique. En fait, en décembre 78, selon le
16 rapport... alors je ne connaissais pas de journalistes sur place
17 à cette époque-là, mais le journaliste a fait état que dans la
18 province de Kratie, il y avait une organisation de la résistance
19 cambodgienne nommée le Front national pour le salut du Kampuchéa.
20 Ce mouvement était lancé... il était sous l'égide de Heng Samrin
21 qui allait devenir ensuite le président du Kampuchéa.

22 Q. Je vous remercie.

23 [11.49.45]

24 Il apparaît clairement déjà que le Kampuchéa démocratique a rompu
25 les relations diplomatiques avec le Vietnam et, de fait, vous

54

1 faites état de cet événement dans votre ouvrage. À la cote ERN
2 00192392 à 393, vous parlez de la rupture des relations
3 diplomatiques et, de fait, nous avons un exemplaire de la
4 déclaration se trouvant à 00169517 dans la version anglaise. Dans
5 la version khmère il s'agit de la cote 00239632 à 00239633 et
6 dans la version française il s'agit de la cote 00238804.
7 [11.52.05]
8 À la lecture de cette déclaration, le Ministère des affaires
9 étrangères du Kampuchéa démocratique, le 31 décembre 77... et dit
10 que le Gouvernement du Kampuchéa démocratique décide de rompre de
11 manière temporaire les relations diplomatiques avec le Vietnam à
12 compter de ce jour - rapporte-t-on. Et on poursuit jusqu'à ce que
13 les forces... l'agresseur vietnamien se retire du territoire
14 sacré du Kampuchéa démocratique et jusqu'à ce qu'une atmosphère
15 empreinte d'amitié puisse être restaurée.
16 Deuxièmement, les diplomates et le personnel de l'ambassade du
17 Vietnam accrédités, postés au Kampuchéa démocratique, eh bien, on
18 donne à ce personnel un préavis leur invitant à quitter ou les
19 enjoignant de quitter le territoire.
20 S'agissait-il de la seule fois où il y a eu... la seule occasion
21 où il y a eu une déclaration ouverte du Kampuchéa démocratique
22 par rapport... adressée au Vietnam ?
23 R. À ma connaissance, c'était la première fois qu'un tel
24 événement se produisait, à savoir qu'une déclaration claire et
25 ouverte annonçait la rupture ou, en tout cas, la suspension des

55

1 relations diplomatiques avec son voisin.

2 Q. Et assurément, environ un an plus tard, les Vietnamiens ont
3 lancé leur attaque de grande ampleur et leur attaque finale sur
4 le Kampuchéa démocratique. Est-ce exact ?

5 R. Oui, Madame le Juge.

6 [11.54.51]

7 Q. Au cours de cette attaque de grande envergure, le Kampuchéa
8 démocratique a-t-il pris des mesures pour chercher à trouver un
9 règlement diplomatique pour régler ce conflit, trouver une
10 solution ?

11 R. Je ne pense pas.

12 Q. Avez-vous connaissance d'un télégramme en date du 3 janvier 79
13 provenant de Ieng Sary, Vice-Premier Ministre chargé des affaires
14 étrangères adressé au Conseil de sécurité des Nations Unies
15 demandant assistance ?

16 R. J'ai peut-être pu connaître ce fait, mais j'en n'ai pas
17 souvenance pour l'heure.

18 Q. Ce document est coté D60, 00081225. En khmer il s'agit de la
19 cote 00277203 à 00277204.

20 Entre la date où le Kampuchéa démocratique a rompu les relations
21 diplomatiques avec le Vietnam en décembre 77 et l'incursion
22 finale du Vietnam un an plus tard, avez-vous connaissance de
23 toutes tentatives de rechercher l'aide des Nations Unies ou tout
24 autre règlement diplomatique du conflit entre les deux pays ?

25 R. Je n'ai pas souvenance de ce qui aurait pu être plus que

56

1 quelque chose entrepris pour la forme qui aurait pu appeler
2 l'attention des médias car il y avait eu des tentatives
3 précédemment de négocier, mais ces négociations n'avaient pas
4 abouti, pas du tout, et la lettre du 3 janvier où toutes autres
5 communications ont pu être envoyées ultérieurement, mais ces
6 documents n'étaient communiqués aux Nations Unies que pour
7 information a posteriori.

8 [11.57.53]

9 Q. Dans votre ouvrage "Les frères ennemis", vous avez parlé de la
10 capture du territoire cambodgien à partir de la zone est,
11 aboutissant à la prise de Phnom Penh en janvier 79.

12 L'accusé ne conteste pas les faits s'agissant de la rupture de la
13 relation diplomatique aboutissant à l'incursion des Vietnamiens
14 et à la capture de Phnom Penh, mais aux fins d'exhaustivité,
15 pourriez-vous nous donner un bref résumé des événements qui ont
16 eu pour aboutissement la prise de Phnom Penh le 6 janvier 79 à la
17 lumière de vos travaux de recherche ?

18 R. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec tous les responsables
19 vietnamiens, khmers, étrangers, toutes les personnes ayant
20 connaissance des événements de l'époque, et j'ai essayé de
21 reconstruire ce qui a pu se passer pendant cette période
22 aboutissant au 6 janvier 79 et à la prise de Phnom Penh. Je ne
23 l'ai pas écrit dans mon ouvrage parce que je ne le savais pas à
24 l'époque, mais je l'ai appris ultérieurement, à savoir que la
25 résistance khmère rouge était tout à fait féroce. Je pense que

57

1 les Vietnamiens ne s'attendaient pas à ça, je pense, qu'un tel
2 nombre de Khmers rouges se battraient de manière aussi féroce,
3 aussi ardue. Je pense que... et c'est ce que j'ai écrit dans mon
4 livre... les Vietnamiens...on ne peut pas penser que les
5 Vietnamiens auraient pu entrer dans le Cambodge comme un couteau
6 dans du beurre, mais la résistance a été âpre et étant donné
7 cette âpre résistance des Khmers rouges, Phnom Penh n'a pas été
8 évacuée avant la dernière... jusqu'à la dernière minute. Je pense
9 qu'on s'attendait à ce que les Vietnamiens ne seraient pas en
10 mesure de prendre Phnom Penh.

11 [12.00.00]

12 Et d'après les informations que j'ai pu recueillir, Pol Pot
13 lui-même a quitté Phnom Penh au cours de la matinée du 7 janvier
14 et les armées sont entrées le 6. Donc en fait, le 2 mai, certains
15 diplomates, le Prince Sihanouk, ont été priés de quitter Phnom
16 Penh et d'aller à Battambang. Ils ont été ramenés à Phnom Penh
17 vers le 4 ou 5 janvier parce qu'il semblait que Phnom Penh était
18 hors de portée de l'attaque, mais effectivement on ne s'attendait
19 pas à ce que l'armée khmère rouge allait être défaite et que
20 Phnom Penh allait être prise le 7 janvier.

21 Mme LA JUGE CARTWRIGHT :

22 Je vous remercie, Monsieur le Président. Je n'ai pas d'autres
23 questions à poser au témoin pour le moment.

24 M. LE PRÉSIDENT :

25 Je m'adresse ici aux juges. Avez-vous d'autres questions à poser

58

1 au témoin-expert ? Je vous en prie ; vous avez la parole.

2 [12.02.22]

3 INTERROGATOIRE

4 PAR M. LE JUGE LAVERGNE :

5 Q. Monsieur l'Expert, tout à l'heure vous nous avez parlé un
6 petit peu du contexte qui précédait la période qui nous concerne.

7 Vous avez parlé, notamment, des relations qui ont pu exister au
8 début des années 70 entre l'Armée des forces communistes

9 vietnamiennes et l'Armée khmère rouge, pour essayer de dire les
10 choses simplement.

11 Vous nous avez dit qu'en 1971, notamment, il y avait eu deux
12 grandes actions effectuées de façon concertée et puis vous avez
13 fait état d'un changement à partir de l'année 1973.

14 [12.03.27]

15 Est-ce que vous pourriez nous dire, selon vous, selon les
16 informations qui sont parvenues à votre connaissance, quelles
17 étaient les raisons de ce changement ? Est-ce que, s'il y a eu un
18 départ des forces communistes vietnamiennes, est-ce que ce départ
19 s'est fait de façon aisée ou est-ce que, au contraire, cela a
20 suscité des difficultés ? Et est-ce que... mais je crois que vous
21 avez déjà répondu, selon vous, en 1975, il subsistait encore des
22 forces armées communistes vietnamiennes sur le sol cambodgien.

23 M. CHANDA :

24 R. Les forces communistes vietnamiennes et le mouvement
25 communiste cambodgien, eh bien, présentent une longue histoire de

59

1 conflits. Il y eut deux périodes de coopération étroite. La
2 première c'était avant le coup d'État de 1970 avec le Prince
3 Sihanouk et immédiatement après, les forces vietnamiennes sont
4 venues en grand nombre à l'intérieur du sol cambodgien et ont
5 combattu le régime de Lon Nol précédemment, donc le Prince
6 Sihanouk... avec le Prince Sihanouk.
7 [12.05.11]
8 Et donc, il y a eu deux opérations, opérations Chenla I et Chenla
9 II, et ces opérations ont abouti par une... ont abouti à une
10 défaite des forces vietnamiennes à l'intérieur du Cambodge. Après
11 cela, Lon Nol a été placé dans une situation de défense. Il était
12 sur la défensive.
13 Entre temps, sur le plan international, le Vietnam négociait la
14 fin de la guerre avec les États-Unis et les pourparlers de paix
15 de Paris ont eu lieu et l'objectif était que... ce que le Vietnam
16 proposait était que le Cambodge puisse participer aux pourparlers
17 de manière à ce qu'il y ait une résolution dans le cadre de cette
18 réunion à Paris.
19 Ce qui a été suggéré était que les Khmers rouges... ce qui a été
20 suggéré était proposé aux Khmers rouges et les Khmers rouges ont
21 rejeté cette proposition parce qu'ils avaient la supériorité
22 militaire et qu'aucune raison ne justifiait d'entrer dans des
23 pourparlers avec le gouvernement de Lon Nol ou avec les
24 Américains et que les Khmers rouges pouvaient vaincre sans passer
25 par des pourparlers. Donc, en conséquence, ils ont rejeté l'offre

60

1 vietnamienne.

2 Et les Khmers rouges disaient que ce qui intéressait plus les
3 Vietnamiens était... que ce qui intéressait le Vietnam c'était
4 beaucoup plus la prise de contrôle pour le Vietnam plutôt que
5 d'aider les Khmers rouges à gagner et c'est une des raisons pour
6 laquelle ils étaient dans une situation de tension.

7 Et donc, pendant la période de 72 à 73, lorsque ces pourparlers
8 ont touché à leur conclusion, de nombreux cadres vietnamiens à
9 l'intérieur du territoire ont été tués et de nombreux autres ont
10 été expulsés.

11 [12.07.32]

12 Donc, c'était le contexte qui a présidé à ce déclin des relations
13 entre le Vietnam et le Cambodge. C'est la raison pour laquelle
14 j'ai du mal à croire que, après la rupture pendant cette période
15 72-73, il y aurait pu y avoir une présence militaire vietnamienne
16 à l'intérieur du sol cambodgien ; alors, une grande présence,
17 présence importante. Alors, il y a peut-être eu des petits
18 groupes, des groupuscules, mais officiellement je ne pense... je
19 ne suis pas porté à croire qu'une présence vietnamienne sur le
20 territoire cambodgien pendant cette période soit crédible.

21 Également, lorsque... une fois que ces pourparlers de paix de
22 Paris ont touché à leur fin, eh bien, il y a eu des bombardements
23 américains jusqu'en 73. Le Cambodge a subi lourdement ce
24 bombardement américain et, en fait, le Vietnam avait signé des
25 accords de paix séparés avec les États-Unis. Et en fait, on

61

1 laisse aller ces... le Vietnam a laissé le Cambodge subir de
2 plein fouet cette attaque aérienne.

3 Q. Donc, ce que vous nous dites c'est que, à ce moment-là, les
4 relations entre les deux forces communistes du Vietnam et du
5 Cambodge étaient particulièrement, comme on peut dire,
6 détériorées, tendues. Vous avez fait état de cadres vietnamiens
7 tués ou d'autres expulsés.

8 Est-ce que vous avez des sources particulières sur lesquelles
9 vous vous appuyez pour nous donner ces indications ou est-ce que
10 ce sont simplement des choses que vous avez entendu dire ?

11 [12.09.58]

12 R. Lorsqu'en 72 ces événements se sont produits, moi je n'étais
13 pas dans la région. Je vivais à Paris à l'époque. Donc, ce que
14 j'ai dit c'était que c'est le résultat de mes travaux de
15 recherches qui m'ont permis d'identifier que... m'ont mis en
16 relation à ces éléments concernant le Vietnam et le Cambodge. Et,
17 en 72, eh bien, je n'avais pas connaissance de ces événements à
18 ce moment-là. Je n'ai simplement eu connaissance de ces
19 événements qu'ultérieurement.

20 Q. Toujours par rapport au contexte du conflit armé, il a été
21 question tout à l'heure du "Livre noir" et, me semble-t-il mais
22 peut-être ai-je mal compris, vous avez indiqué que ce "Livre
23 noir" contenait certaines analyses que vous avez, me semble-t-il,
24 qualifiées de racistes.

25 Est-ce que des idées similaires à celles contenues dans le "Livre

62

1 noir" existaient antérieurement à la période du Kampuchéa
2 démocratique ? Est-ce que vous avez connaissance d'événements qui
3 seraient susceptibles de recevoir éventuellement des
4 qualifications de même nature ?
5 R. Le Vietnam et le Cambodge ont, à travers l'histoire, eu des
6 relations particulièrement tourmentées au cours du XIXe siècle
7 lorsque la dynastie Wang ont occupé le... a occupé le Cambodge
8 pendant une certaine période et a essayé d'imposer la culture et
9 la langue vietnamienne sur les... aux Khmers. Cela fait partie de
10 ce que les Cambodgiens ont connu ; c'est-à-dire cette période
11 pendant laquelle les Vietnamiens étaient les maîtres du Cambodge.
12 [12.12.48]
13 Et il y a des histoires populaires qui expliquent ou qui
14 décrivent l'attitude des Vietnamiens vis-à-vis des Khmers et
15 vice-versa. Et donc, quand je parle du terme "raciste", je dis
16 que les Vietnamiens sont perçus comme étant des agresseurs, des
17 expansionnistes et des individus brutaux. Il s'agit ici de la
18 perception populaire des Vietnamiens.
19 Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les Khmers rouges
20 se sont servis de ces éléments et ont peut-être conféré à ces
21 histoires une approche peut-être plus intellectuelle.
22 Si je peux me permettre de lire un bref paragraphe extrait du
23 "Livre noir", on y dit : "Que ce soit pendant l'ère féodale,
24 pendant l'ère d'occupation française, pendant la période
25 d'occupation américaine, les Vietnamiens n'ont pas changé leur

63

1 nature intrinsèque. Il s'agit de la nature de l'agresseur marquée
2 par l'expansionnisme les conduisant à avaler le territoire... à
3 envahir le territoire de leurs voisins."

4 Et c'est la raison pour laquelle j'ai évoqué ce terme de
5 "racisme".

6 M. LE PRÉSIDENT :

7 Je pense qu'il est temps de suspendre la séance pour aller
8 déjeuner. Nous allons donc suspendre et reprendre à 13 h 30.

9 Pourriez-vous, Monsieur l'Huissier, ramener le détenu à l'unité
10 de détention et des dispositions seront prises pour que le témoin
11 puisse déjeuner et être ramené à la salle pour 13 h 30.

12 (Suspension de l'audience : 12 h 16)

13 (Reprise de l'audience : 13 h 44)

14 M. LE PRÉSIDENT :

15 Mesdames et Messieurs, veuillez vous asseoir.

16 Et nous reprenons l'audience. Le juge Lavergne aura de nouveau la
17 parole afin qu'il puisse poser ses questions au témoin-expert. Il
18 a déjà posé quelques questions avant la pause-déjeuner. Il a
19 maintenant la faculté de poursuivre.

20 Vous avez la parole juge Lavergne.

21 [13.45.28]

22 SUITE DE L'INTERROGATOIRE

23 PAR M. LE JUGE LAVERGNE :

24 Q. Monsieur l'Expert, ce matin, vous avez évoqué, pour employer
25 un mot neutre, un certain nombre d'incidents qui se sont produits

64

1 entre le Vietnam et le Cambodge en 1975, 1976 et également au
2 début de l'année 77. Parmi ces incidents, vous avez fait état
3 d'un incident concernant un navire je crois qu'il s'appelait le
4 Mayagüez. Vous avez également fait état d'incidents concernant
5 des îles situées dans le golfe de Thaïlande.

6 Est-ce que vous pourriez nous donner plus, si vous le pouvez,
7 plus de précisions concernant l'importance de ces incidents ?
8 Est-ce que vous avez, par exemple, une idée si il y a eu des
9 morts, s'il y a eu des blessés, si il a été fait usage d'un
10 matériel militaire particulier, s'il y avait des troupes
11 importantes ? Qu'est-ce que vous pouvez nous dire à ce sujet ?

12 M. CHANDA :

13 R. Comme je l'ai dit antérieurement, le souvenir que j'ai de
14 cette époque-là n'est plus très précis. Mais en reprenant le
15 livre que j'avais écrit à l'époque, le souvenir me vient que
16 certaines attaques étaient réalisées par les Khmers rouges, pas
17 par le biais d'une véritable marine, mais ils avaient quelques
18 navires de patrouille et quelques personnes armées, hérités du
19 régime antérieur et qui leur permettait d'aller patrouiller les
20 îles.

21 Lorsque les Vietnamiens les ont expulsés... ont expulsé les
22 Cambodgiens, des restes humains ont été trouvés et cela indiquait
23 que c'est... enfin, on pouvait voir que c'était des cadavres de
24 personnes qui avaient été tuées sur ces îles. Et si ma mémoire ne
25 me trompe pas excessivement, il y avait à peu près 80 cadavres

65

1 dont les vestiges... dont les restes ont ainsi été trouvés. Ceci
2 dit, je peux me tromper. Je peux me tromper.
3 C'est tout ce dont je me souviens en ce moment.
4 [13.48.31]
5 M. LE JUGE LAVERGNE :
6 Merci, Monsieur l'Expert. Je n'ai pas d'autres questions pour
7 l'instant.
8 M. LE PRÉSIDENT :
9 La parole sera donnée aux Co-Procureurs.
10 Mais au préalable, la Chambre voudrait lire le paragraphe 88 de
11 l'Accord des parties sur les faits relatifs au conflit armé :
12 "Immédiatement après le 17 avril 75, le conflit armé
13 international entre le Cambodge et Vietnam a éclaté et a duré
14 jusqu'à au moins le 6 janvier 79."
15 Le paragraphe 16 de l'ordonnance de renvoi : "Il n'y a aucune
16 description sur ceci. Duch n'a rien dit sur ce conflit armé. Plus
17 tard, il n'a pas pris position et la Défense laisse le soin à la
18 Chambre de prendre une décision sur la question."
19 Donc j'ai une question à poser à l'accusé.
20 Ne mettez pas en question l'existence d'un conflit armé... est-ce
21 que vous ne mettez pas en question parce que vous n'aviez pas
22 connaissance des faits, parce que vous n'avez pas connaissance
23 des faits ou parce que vous voulez exercer votre droit à garder
24 le silence ?
25 L'ACCUSÉ :

66

1 Monsieur le Président, les affrontements entre les partis
2 communistes respectifs du Kampuchéa et du Vietnam, j'en ai
3 entendu parler mais pas en détail. Je dois préciser cela
4 d'emblée. Ma connaissance des événements jusqu'à mars 75... jusqu'à
5 mars 76, la politique concernant la fédération d'Indochine
6 restait à l'ordre du jour. Or, Pol Pot ne voulait pas d'une
7 fédération d'Indochine s'appliquant au Cambodge en tant que
8 membre du Parti communiste du Kampuchéa.

9 Pour ma part, j'estimais que les luttes de défense de notre pays...
10 que dans les luttes pour la défense de notre pays, Pol Pot était
11 un acteur intelligent. Alors pendant le stade de l'instruction,
12 j'ai dit que les affrontements étaient connus dans deux zones, le
13 Phle Sandauch et cela se trouve au sud de la province de
14 Mondulkiri et Ligne Brevié, ça c'est la deuxième zone.

15 Voilà les deux seuls lieux d'affrontement dont j'ai connaissance.
16 Donc il ne s'agit pas pour moi de maintenir le silence. Pour ma
17 part, à l'époque, j'avais confiance en Pol Pot en tant que
18 défenseur de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du
19 pays.

20 M. LE PRÉSIDENT :

21 L'un ou l'autre des juges souhaitaient-ils poser des questions à
22 l'accusé à ce sujet ?

23 Ça ne semble pas être le cas.

24 Je voudrais maintenant donner la parole aux co-procureurs. Ils
25 peuvent maintenant poser leurs questions au témoin-expert Nayan

67

1 Chanda.

2 Pour ce qui est du conflit armé, si vous avez des questions, vous
3 avez la parole.

4 [13.53.26]

5 INTERROGATOIRE

6 PAR M. SENG BUNKHEANG :

7 Merci Monsieur le Président.

8 Q. Bonjour, Monsieur Chanda. Je suis Seng Bunkheang. Je
9 représente le Bureau des co-procureurs. Voici les questions que
10 je souhaite vous poser.

11 Aviez-vous conscience des querelles ou des affrontements entre
12 Khmers rouges et soldats de Lon Nol ? Si vous en avez
13 connaissance ou conscience, savez-vous où et quand cela s'est
14 produit ?

15 M. CHANDA :

16 R. Si j'ai correctement compris votre question, querelles entre
17 Khmers rouges et soldats de Lon Nol ? Bien, j'ai toujours pensé
18 que les Khmers rouges étaient contre les soldats de Lon Nol. Donc
19 ce n'était pas une querelle. Ils étaient... c'était des forces
20 antagonistes et ils étaient en lutte. Ça, ça me paraît tout à
21 fait évident.

22 Q. Pouvez-vous vous souvenir de ce que vous disiez dans votre
23 livre... je n'ai pas la version anglaise ; j'ai la version khmère.
24 À la page 287 de la version khmère, il est dit la chose suivante
25 [l'interprète essaye de retraduire] : "En 1977, les forces

68

1 centrales de la zone centrale sont allées procéder à une
2 arrestation, l'arrestation des soldats de la zone est, y compris
3 Kae Pok qui dirigeait cette troupe-là, en vue de son
4 arrestation."

5 [13.55.18]

6 Est-ce que vous vous souvenez de cela ?

7 R. Oui, je m'en souviens.

8 Q. Est-ce que vous savez s'il y a eu... s'il y avait conflit armé à
9 l'époque ?

10 R. Il y avait un conflit armé avec le Vietnam, en fait, pendant
11 toute la période de 1977.

12 Q. Non, je veux précisément savoir si la force menée par Kae Pok
13 contre les soldats dans la zone est sous la houlette de Sao Phim,
14 y avait-il conflit armé entre eux ?

15 R. Mes informations concernant ces épisodes viennent d'experts du
16 Cambodge qui ont étudié un ensemble de documents Khmers rouges.

17 Il y avait des combats, mais Sao Phim lui-même s'est suicidé
18 lorsqu'il s'est rendu compte que les forces du centre
19 s'approchaient de son lieu de refuge.

20 Q. Dans votre livre il est dit que lorsque les forces de Kae Pok
21 sont allées aux alentours du Bureau central de la zone est, Sao
22 Phim, à l'époque, avait ordonné à ses troupes de combattre contre
23 les troupes de Kae Pok. Est-ce que c'est un fait ?

24 R. Encore une fois, je n'étais pas témoin oculaire. Les
25 connaissances que j'ai eues découlent des analyses faites par des

69

1 spécialistes du Cambodge qui, eux-mêmes, ont pu analyser des
2 documents des Khmers rouges. J'accorde toute ma foi à ces
3 documents et donc j'estime sur cette base-là que ce sont des
4 faits corrects.

5 [13.57.51]

6 Q. Vous avez déjà fait savoir que lorsque les Khmers rouges ont
7 pris le pouvoir, ils ont exigé les îles de Tral et autres pour
8 faire partie du territoire cambodgien. Lorsque ces îles ont été
9 attaquées, est-ce que les personnes et les biens ont été attaqués
10 et détruits, ou tués dans le cas des personnes ?

11 R. Encore une fois, je ne me souviens pas très bien, mais je me
12 souviens que des dégâts considérables ont été infligés aux biens
13 et qu'il y a eu pas mal de personnes qui ont été tuées pendant
14 l'attaque.

15 Q. Après les attaques dans ces îles, est-ce que les leaders des
16 deux pays, Vietnam et Cambodge, ont mené des négociations ?
17 Ont-ils eu des négociations entre eux ?

18 R. Je pense qu'effectivement il y a eu des pourparlers. Le
19 résultat de ces pourparlers aura été que les Vietnamiens ont
20 restitué l'île de Koh Wai qu'ils avaient en fait capturée
21 lorsqu'ils avaient cherché à expulser les Khmers. C'est une île
22 qu'ils ont restituée au Cambodge à la suite de ces pourparlers.

23 [13.59.39]

24 Q. Savez-vous pourquoi les Vietnamiens se sont retirés de l'île
25 Puolo Wai ?

70

1 R. Car il s'agissait d'une île cambodgienne depuis longtemps. Je
2 ne pense pas qu'il y ait jamais eu contestation autour... ou litige
3 autour du fait que cette île faisait partie du Cambodge et là, la
4 souveraineté cambodgienne dans l'île de Puolo Wai avait été
5 respectée antérieurement au conflit et donc après le conflit,
6 cette île a été restituée au Cambodge.

7 Q. Après l'attaque vietnamienne sur l'île de Puolo Wai, quelle
8 aura été la réaction, le cas échéant la revanche, du Gouvernement
9 vietnamien ?

10 R. Je ne suis pas sûr d'avoir compris votre question. Une
11 revanche des Vietnamiens à l'égard de qui ? Je n'ai pas bien
12 compris votre question.

13 Q. Les Khmers rouges ont-ils cherché à agir à l'égard des
14 Vietnamiens vivant au Cambodge par voie de représailles contre la
15 capture de l'île Puolo Wai par les Vietnamiens ?

16 R. Je n'ai aucun moyen de savoir ce que les Khmers rouges ont
17 fait pour ce qui est des résidents vietnamiens au Cambodge.
18 Est-ce que c'était une politique spécifique de ne plus avoir de
19 Vietnamiens de souche au Cambodge ou est-ce que c'était une autre
20 politique, je n'en sais rien, mais j'imagine que les Vietnamiens
21 ont été expulsés même avant la capture de Puolo Wai par les
22 Vietnamiens. Je ne pense pas qu'il y ait lien de cause à effet
23 entre ces deux faits.

24 [14.02.06]

25 Q. Pour ce qui est de la Ligne Brevié, les deux pays avaient-ils

71

1 connu la Ligne Brévié ?

2 R. Les deux pays, je pense bien, avaient reconnu la Ligne Brevié,
3 mais il ne s'agissait pas d'une ligne qui était une démarcation
4 des frontières entre deux pays souverains. C'était une ligne qui
5 établissait une juridiction policière à l'égard des îles en
6 question et en 1939, me semble-t-il, il n'y avait pas un droit de
7 la mer permettant de déterminer, par exemple, quelle serait
8 l'étendue des eaux territoriales des zones économiques, concepts
9 qui sont intervenus plus récemment au XXe siècle.

10 Et donc cette Ligne Brevié était insuffisante pour ce qui était
11 de résoudre le conflit de l'époque.

12 Q. Vous avez, tout à l'heure, parlé du conflit à l'île Koh Tral
13 qui s'appelle Phu Quoc pour les Vietnamiens et l'île Puolo Wai et
14 Kartsolo (phon.) qui s'appelle Hu Chu (phon.) pour les
15 Vietnamiens.

16 R. Je pense que le Cambodge avait déjà prétendu... avait eu des
17 prétentions à l'égard de Phu Quoc et sous le Prince Sihanouk il y
18 avait eu une tentative de récupération de Phu Quoc, alias Koh
19 Tral, auprès du Vietnam du sud, effort qui était resté sans
20 effet.

21 [14.04.13]

22 Q. Il y avait des discussions entre le Vietnam et le Cambodge
23 concernant le traité d'amitié et de politique de non-agression.

24 En aviez-vous eu connaissance ?

25 R. Un traité d'amitié entre le Royaume du Cambodge et la

72

1 République démocratique du Vietnam ? C'est de cela que vous
2 parlez ?

3 Q. Oui, c'est bien cela.

4 R. Oui, effectivement, il y avait un tel traité et pour cette
5 raison, d'ailleurs, notamment, entre autres raisons, les Khmers
6 rouges se sont opposés aux Vietnamiens car le Vietnam estimait
7 que pour pouvoir poursuivre sa lutte de libération du Vietnam du
8 sud, il était bon d'avoir le soutien du Cambodge en vertu de ce
9 traité. Pour cette raison, il y a eu de bonnes relations qui ont
10 été maintenues avec le gouvernement du Prince Sihanouk.

11 Or, les Khmers rouges n'appréciaient pas cela car eux voulaient
12 déplacer le Gouvernement royal du Cambodge, ne voulaient pas de
13 compromis avec le Gouvernement royal du Cambodge et donc se
14 trouvaient en porte-à-faux par rapport à la position
15 vietnamienne.

16 [14.05.47]

17 Q. Ainsi donc, le traité d'amitié, de non-agression, il a fini
18 par ne pas être respecté par les deux parties ?

19 R. Oui, on peut effectivement dire cela.

20 Q. Un appel diffusé par radio Phnom Penh le 10 mai 78 était un
21 appel à tuer l'ethnicité ou le groupe ethnique vietnamien. Vous
22 en souvenez-vous ?

23 R. J'avais parlé du 30 mai, mais effectivement c'est le 10 mai et
24 ce message est lancé par la radio le 10 mai. C'est effectivement
25 l'appel le plus virulent qu'aient lancé les Khmers rouges. En

73

1 tout cas, cette virulence illustre bien l'état d'esprit des
2 Khmers à l'époque car il s'agissait après tout de liquider 50
3 millions de Vietnamiens.

4 Q. Vous souvenez-vous de Ros Saroeun dont le nom est mentionné
5 dans une lettre intitulée "Instructions du bureau H-80" ? Ros
6 Saroeun, vous souvenez-vous de ce nom ?

7 [14.07.31]

8 R. Oui, cette lettre en fait elle vient du bureau 870, pas 880 et
9 c'est une des choses dont je me souviens bien parce que cette
10 lettre vue par accident demandait au comité de tuer tous les
11 Vietnamiens et quiconque avait des relations d'amitié avec les
12 Vietnamiens. C'était donc, à toute fin utile, un ordre de pogrom
13 à l'encontre des Vietnamiens.

14 Q. Cette lettre visait donc à purger les Vietnamiens en tant que
15 groupe ethnique. Est-ce que les Vietnamiens devaient être
16 arrêtés, amenés à certains lieux particuliers par des
17 responsables de sécurité ?

18 R. Je ne connais pas les détails. Le seul dont je me souviens,
19 que j'ai appris auprès de Ros Saroeun, est qu'il connaissait un
20 Khmer marié à une Vietnamienne. Il a été envoyé hors du village
21 pour tel ou tel prétexte et lorsqu'il est revenu, il a
22 découvert... il a découvert que sa femme avait été assassinée.

23 Q. Dans votre livre, vous dites que l'arrestation des Vietnamiens
24 et le renvoi auprès de bureaux de sécurité de l'État... enfin,
25 vous mentionnez cela. Est-ce que c'est correct ?

74

1 R. C'est ce que j'ai écrit à l'époque peut-être mais si je l'ai
2 écrit à l'époque, c'était fondé sur des informations recueillies
3 auprès de sources fiables.

4 Q. Vous avez dit à la juge Cartwright que les attaques
5 vietnamiennes dans les 15 "miles" à l'intérieur des frontières du
6 pays... mais l'attaque dans la province de Svay Rieng, avez-vous
7 connaissance de ces localisations et connaissez-vous d'autres
8 localisations ?

9 [14.10.07]

10 R. Je pense qu'il y a eu des attaques tout le long de la
11 frontière du sud-ouest du Vietnam. Je me souviens
12 particulièrement que les forces vietnamiennes sont entrées dans
13 Svay Rieng et y sont restées pendant un temps certain.

14 Q. Lorsque les soldats vietnamiens sont allés attaquer à
15 l'intérieur du Cambodge, est-ce que les Khmers rouges ont attaqué
16 ou contre-attaqué ?

17 R. En certaines occasions, il y a eu une résistance extrêmement
18 forte et des combats assez féroces et d'autres cas où la
19 résistance n'a pas été aussi forte. Donc, il n'y a pas eu une
20 résistance uniforme de la part des combattants.

21 Q. Y avait-il... y a-t-il eu des victimes et des dégâts de
22 propriétés... de biens matériels d'après votre souvenir ?

23 R. Oui, il y a eu des dégâts matériels considérables mais j'ai
24 aussi le souvenir qu'à de nombreuses occasions particulièrement à
25 partir de la fin 77, du début 78, lorsque les soldats vietnamiens

75

1 ont pénétré sur le territoire cambodgien, très souvent ils
2 repartaient escortés ou accompagnés de nombreux Cambodgiens qui
3 voulaient fuir le pays. Les camions vietnamiens ont fait sortir
4 du territoire de nombreux Cambodgiens qui voulaient aller se
5 réfugier à l'intérieur d'une zone sûre, à savoir le Vietnam. Dans
6 des camps, j'ai pu rencontrer dans le territoire, sur le
7 territoire vietnamien, pas mal de Cambodgiens qui ont ainsi été
8 évacués vers la sécurité sur le territoire vietnamien.

9 Q. Lorsqu'il y avait des combats, est-ce que les soldats
10 vietnamiens arrêtaient les soldats khmers rouges ?

11 [14.12.42]

12 R. Oui, ils ont effectivement capturé un certain nombre de
13 soldats khmers rouges et les ont ramenés. On m'a dit que c'était
14 le plus souvent de simples paysans. Ce n'était pas des personnes
15 particulièrement endoctrinées ou motivées. Donc, il suffisait de
16 les rééduquer un peu, de leur donner quelques enseignements
17 politiques pour en tirer des combattants pour la libération du
18 Cambodge ultérieurement.

19 Q. Vous souvenez-vous de la chose suivante : pendant les combats,
20 les Khmers rouges ont-ils été arrêtés par les soldats vietnamiens
21 ?

22 R. Oui, c'est ce que je viens de dire. Oui, des soldats khmers
23 rouges ont été capturés, ont été amenés au Vietnam notamment dans
24 certains camps que les Vietnamiens ont créés pour recevoir la
25 population cambodgienne arrivant au Vietnam. Il y avait également

76

1 des zones où les soldats khmers rouges étaient gardés en vue
2 d'une rééducation politique.

3 Q. Le co-procureur a demandé si les soldats vietnamiens étaient
4 arrêtés par des Khmers rouges.

5 R. Je ne sache pas que des Vietnamiens aient ainsi été arrêtés.
6 C'est possible mais je n'ai pas de... je ne sais pas. Je ne sais
7 pas.

8 Q. Alors, un autre incident, une autre confrontation en 1977 avec
9 la division 9 soutenue par une unité vietnamienne spécialisée, il
10 y a eu une intervention massive au Cambodge. Il y a eu un grand
11 nombre de blessés cambodgiens. Ces personnes-là ont été
12 transportées vers les hôpitaux de Phnom Penh et avaient besoin de
13 transfusions sanguines. Savez-vous d'où... quelle était la
14 provenance du sang qui a pu être utilisé pour ces transfusions ?
15 [14.15.33]

16 R. Je n'ai aucune idée sur ce sujet, aucune connaissance. Je n'ai
17 pas connaissance des blessés évacués sur Phnom Penh y recevant
18 des transfusions sanguines. Je ne suis pas au courant. Merci.

19 Q. Selon votre ouvrage, vous avez déclaré qu'il y avait un effort
20 visant à prélever du sang de personnes généreuses pour se servir
21 du sang pour soigner les blessés. Est-ce que vous vous rappelez
22 de ce que vous avez dit ?

23 R. Est-ce que vous pouvez me donner le numéro de la page de
24 manière à ce que je puisse voir exactement ce qui a été dit dans
25 ce livre ?

77

1 Q. Je ne dispose que de la cote pour ce qui est de la version
2 khmère. Je pense que je vais essayer de vous donner la référence
3 du document khmer, il s'agit de la page 234. Mais je ne sais pas
4 à quoi correspond cette page dans la version anglaise.

5 En anglais il s'agit de la page 206, 206. Il s'agit de la page
6 cotée 00192391.

7 R. Oui, je me rappelle. Il me semble que ces informations
8 provenaient d'un livre écrit par Laurence Picq, "Au-delà du ciel
9 cinq ans chez les Khmers Rouges". Il s'agit d'un récit d'une
10 française qui a vécu au Cambodge. Elle était... c'était la femme
11 d'un cadre khmer rouge et elle a écrit cela dans son livre et
12 c'est de ce livre que me proviennent ces informations.

13 Q. Avez-vous déjà entendu parler de la stratégie à laquelle on
14 fait référence sous le terme "l'attaque éclair" ou "la frappe
15 éclair" ? Est-ce que vous avez connaissance de ces termes ?

16 [14.19.22]

17 R. Oui, en effet il s'agit d'un slogan.

18 Q. Avez-vous toujours souvenir que cette stratégie... Quel était
19 le but de cette stratégie et qui était responsable de sa mise en
20 œuvre ?

21 R. Je ne me rappelle pas du contexte exact pour ce qui est de ce
22 slogan. Mais il apparaît clairement que l'attaque khmère rouge
23 qui a eu lieu le long de la frontière avec le Vietnam, eh bien,
24 il s'agissait bien d'attaque éclair. Et ils ont, ces attaques,
25 ont pour conséquence l'élimination d'un nombre important de

78

1 personnes. Donc, effectivement, si on peut mesurer en cela la
2 réussite, eh bien, il s'agissait d'attaque éclair.

3 Q. Vous rappelez-vous que le conflit entre le Vietnam et le
4 Cambodge... ce conflit avait lieu à quelle fréquence ?

5 R. Le conflit entre le Cambodge et le Vietnam, pour ce qui est de
6 la période dont il est question ici à savoir de 75 à 79, eh bien,
7 c'est un conflit qui avait lieu... qui a eu lieu de manière je
8 dirais progressive avec un crescendo à partir de 76, une
9 accélération. Sinon, il s'agissait d'un conflit qui était... je
10 dirais, la contre-attaque a eu lieu à partir de 77. Mais jusqu'en
11 décembre 77, ce conflit est resté caché de l'œil public. On ne
12 parlait pas de ce conflit.

13 Q. Il y a une affirmation selon laquelle le conflit entre le
14 Vietnam et le Cambodge s'est... petit à petit, s'est
15 progressivement avancé, intensifié. Quels commentaires
16 pouvez-vous nous proposer à ce sujet ?

17 [14.22.6]

18 R. Oui, je pense en effet que ce conflit s'est intensifié
19 certainement à partir de 77.

20 Q. Avez-vous connaissance de la stratégie des Vietnamiens qui a
21 conduit à la victoire totale sur les Khmers rouges ? Quelle était
22 la stratégie qui a été utilisée par les Vietnamiens de manière à
23 permettre de battre les Khmers rouges ? Pouvez-vous nous faire
24 part de vos commentaires à ce sujet ?

25 R. Les Vietnamiens, alors avec du recul si l'on observe ce qui

79

1 s'est passé, la stratégie vietnamienne visait à tirer parti d'une
2 force maximale. Que ce soit la force aérienne, les blindés, la
3 force terrestre, l'objectif était de détruire les défenses
4 khmères rouges. De les anéantir et de capturer Phnom Penh. Et, à
5 partir de Phnom Penh, de poursuivre l'ennemi jusqu'aux provinces,
6 jusqu'aux îles. Et je pense jusqu'à l'île de Koh Kon.
7 Il me semblait que c'était une stratégie, je ne sais pas comment,
8 c'est en fait la stratégie qui était mise en œuvre par les
9 stratégestes vietnamiens, les généraux vietnamiens, à partir de
10 75. Étant donné le fait que la première attaque a visé Phnom Penh
11 et ensuite s'est étendue, on peut qualifier cette attaque de
12 stratégie de... en pétale à partir de Phnom Penh.

13 Q. Vous venez de... d'aborder l'épisode du Mayagüez, navire
14 américain qui avait été capturé par les Khmers rouges. Lorsque
15 les Khmers rouges ont pris le contrôle du bateau pendant une
16 courte période, quelle était la position des États-Unis
17 s'agissant de la prise de ce bateau ?

18 [14.24.55]

19 R. Ils ont envoyé des jets et ils ont procédé à des bombardements
20 de manière à faire une démonstration de force pour prouver aux
21 Khmers rouges qu'ils avaient faits erreur. Et c'est ce qui a été
22 expliqué dans mon livre. Ce que j'ai décrit est basé sur des
23 récits. Mais il y a un livre portant spécifiquement sur la prise
24 du Mayagüez et cela a constitué ma source principale pour le
25 récit... pour ce que j'ai pu relater dans mon livre.

80

1 Q. Vous rappelez-vous de la base militaire qui a été utilisée par
2 les États-Unis pour procéder à des attaques ?

3 R. Non, je ne me rappelle pas de quelle base il s'agissait. Mais
4 je me rappelle que les États-Unis disposaient de bases militaires
5 en Thaïlande et ils auraient pu aisément utiliser ces bases. Mais
6 je ne me rappelle pas si c'était le cas en l'espèce.

7 Q. S'agissant de la Thaïlande, avez-vous connaissance qu'il
8 existait également un conflit entre les troupes khmères et les
9 soldats thaïlandais ?

10 R. Oui, effectivement, il y avait des conflits le long de la
11 frontière thaïlandaise. Il y avait également une accusation des
12 Khmers rouges selon laquelle il y avait des bombardements
13 thaïlandais sur le territoire cambodgien, mais je ne sais pas si
14 c'était le cas dans la réalité, mais il y a eu effectivement des
15 conflits... des affrontements le long de la frontière
16 thaïlandaise.

17 Q. Avez-vous également connaissance que ce conflit frontalier
18 entre la Thaïlande et le Cambodge connaissait une montée en
19 puissance ?

20 R. Non, je ne pense pas que c'était plus fréquent que le conflit
21 entre le Cambodge et le Vietnam quant à ces affrontements, mais
22 depuis 78, depuis la visite du vice-président Deng Xiaoping dans
23 le sud-est asiatique, il y avait un relâchement de la tension
24 entre la Thaïlande et le Cambodge car ici le centre de la tension
25 était principalement entre le Cambodge et le Vietnam.

81

1 [14.28.31]

2 Q. Vous avez dit précédemment que le conflit armé entre le
3 Cambodge et le Vietnam a fait l'objet d'une information.

4 R. Jusqu'en décembre... jusqu'au 31 décembre 77, ce conflit
5 n'était pas bien connu. Il y avait des rapports de sources non
6 confirmés. Il y avait des rapports et récits présentés et relatés
7 par le gouvernement, mais la connaissance globale de la portée du
8 conflit, du nombre des victimes, n'a été rendue publique qu'à
9 partir du moment où les Khmers rouges ont déclaré qu'ils
10 suspendaient les relations diplomatiques avec le Vietnam.

11 Q. Selon votre déposition, vous avez dit que vous avez rencontré
12 plusieurs responsables, en particulier des responsables khmers
13 rouges et vietnamiens, les hauts responsables que vous avez eu
14 l'occasion d'interviewer.

15 [14.30.06]

16 Pouvez-vous nous dire si lors de ces interviews vous avez pu
17 aborder la question du conflit entre le Cambodge et le Vietnam ?

18 R. Oui, c'était le cas avec Ieng Sary. Ieng Sary... en 79, j'ai
19 interviewé Ieng Sary et ce qu'il m'a dit et ce qui a été répété à
20 maintes reprises, eh bien, c'est à savoir que les Vietnamiens
21 étaient agressifs et que le Cambodge essayait de se défendre
22 vis-à-vis du Vietnam. Et donc je pense que dans cet entretien
23 avec Ieng Sary, il ne faisait aucun doute qu'il y avait un
24 conflit.

25 J'ai interviewé le premier ministre Pham Van Dong en décembre 77

82

1 et à ce moment-là le conflit entre le Vietnam et le Cambodge
2 n'était toujours pas rendu public. L'interview a eu lieu à la
3 mi-décembre et l'annonce de Phnom Penh est intervenue quelques
4 jours plus tard et j'ai demandé à Monsieur Pham Van Dong ce qu'il
5 en était vis-à-vis du conflit entre le Cambodge et le Vietnam et
6 il a admis qu'il y avait certains problèmes mais que ces
7 problèmes pouvaient trouver solution, mais il n'est pas entré
8 dans les détails vis-à-vis de la nature véritable du conflit.

9 [14.32.08]

10 Q. Puisque vous avez rencontré les responsables des deux pays,
11 les dirigeants des deux pays, comment est-ce que vous... quel est
12 votre avis suite à ces rencontres ? Est-ce qu'il y avait une
13 volonté à arriver à une solution vis-à-vis de ce conflit ?

14 R. L'objectif des interviews a visé beaucoup plus à obtenir une
15 sorte... des nuances plutôt que d'obtenir des informations. Je ne
16 sais pas si... comment arriver à savoir si une personne avait
17 véritablement pour intérêt d'arriver à une négociation. Je ne
18 pense pas qu'un tel élément peut être révélé à un journaliste.

19 Ce que je sais c'est que la profondeur des sentiments du côté des
20 Khmers rouges était telle qu'il était extrêmement difficile... en
21 fait, il n'y avait aucune confiance vis-à-vis du Vietnam et des
22 Vietnamiens et les Vietnamiens espéraient que certains des
23 éléments au sein du mouvement khmer rouge seraient plus
24 raisonnables et qu'ils pourraient arriver à une coopération avec
25 le Parti vietnamien, qu'ils comprenaient mieux la nécessité de

83

1 travailler ensemble.

2 [14.33.39]

3 Donc personne ne me l'a dit ouvertement, mais j'ai le sentiment
4 que les Vietnamiens avaient une approche empreinte de précaution
5 vis-à-vis de la provocation cambodgienne ou khmère rouge dans
6 l'espoir que certains éléments modérés au sein de la mouvance
7 khmère rouge pourraient éviter d'obliger le Vietnam à entrer en
8 conflit ouvert avec le Cambodge. Donc, je pense que c'est mon
9 sentiment ici vis-à-vis de cette question.

10 M. SENG BUNKHEANG :

11 Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions à vous poser. Je
12 vais donner la parole à mon confrère international.

13 M. LE PRÉSIDENT :

14 Monsieur le Co-Procureur international, je vous donne la parole.

15 INTERROGATOIRE

16 M. BATES :

17 Je vous remercie, Monsieur le Président.

18 [14.34.43]

19 Q. Bonjour, Monsieur Chanda. Je m'appelle Alex Bates et avec mon
20 confrère, nous représentons le Bureau des co-procureurs. Je vais
21 vous poser un certain nombre de questions.

22 Vous nous avez dit que, chose surprenante, votre mémoire n'est
23 pas aussi précise que cela vis-à-vis de ces événements qui se
24 sont produits il y a plus de 30 ans. Puis-je vous demander...

25 puis-je vous poser la question suivante ? Lorsque vous avez écrit

84

1 ce livre "Brother Enemy" est-ce que votre mémoire était plus
2 précise qu'elle ne l'est maintenant ?

3 R. Oui. J'ai écrit ce livre en 1985 et bien que plusieurs années
4 s'étaient écoulées depuis le début du conflit, je... mon travail
5 portait toujours sur la région. Je rapportais toujours des
6 événements relatifs à la région et donc ma mémoire était plus...
7 était meilleure.

8 Q. Oui, je comprends.

9 [14.35.59]

10 Vous avez écrit ce livre en 1985 et vous avez décrit de manière
11 assez complète dans vos notes de pied de page les sources que
12 vous avez utilisées dans le cadre de l'écriture de ce livre.
13 Considérez-vous les sources, que vous avez utilisées pour écrire
14 votre livre, fiables ou non ?

15 R. Il s'agissait de sources très fiables et fondées sur une base
16 documentaire. Par exemple, certaines sources étaient des
17 communiqués khmers rouges et ces communiqués, par leur nature,
18 sont extrêmement importants. Alors, par la formation, par la
19 précision... non pas par la précision des informations qui était
20 données mais par la nature même de ces communiqués.

21 Q. Bien. Est-ce que vous avez cité des sources ou est-ce que vous
22 avez utilisé des sources pour l'écriture de votre ouvrage qui,
23 selon vous, n'étaient pas suffisamment fiables.

24 R. Non, je ne l'ai pas fait.

25 Q. J'aimerais vous poser des questions relativement à vos

85

1 méthodes investigatrices. Dans les années 70, dans les années 80,
2 en règle générale, est-ce que vous conserviez des écritures, des
3 notes de vos interviews ? S'agissait-il d'enregistrements sur
4 bandes, cassettes ou tout autre support ? Peut-être pourriez-vous
5 nous parler de votre méthodologie.

6 [14.37.59]

7 R. Pour ce qui était des interviews officielles, j'écoutais des
8 bandes, je faisais des enregistrements et ensuite je les
9 transcrivais. Pour ce qui était des autres, quelques fois
10 l'enregistrement décourageait un petit peu les gens. Les gens
11 avaient peur de parler. Donc, je me contentais de prendre des
12 notes pour d'autres interviews.

13 Q. Juste pour confirmer : les notes que vous avez prises à partir
14 desquelles vous avez compilé votre ouvrage, serait-il juste de
15 dire que ces notes, vis-à-vis de la période à laquelle vous avez
16 écrit ces notes, étaient toujours... étaient prises juste après
17 les interviews ?

18 R. Oui effectivement elles l'étaient, juste après les interviews.

19 Q. Vous nous avez dit à maintes reprises que vous aviez accès à
20 certaines personnes d'influence à l'époque. Peut-être
21 pourriez-vous nous expliquer comment ça se faisait que vous
22 bénéficiiez d'un accès aussi privilégié à des personnes aussi
23 importantes.

24 R. Je pense qu'il est très difficile de savoir pourquoi des
25 personnes étaient disposées à me parler, mais je peux deviner

86

1 qu'il y a un certain nombre de facteurs qui ont joué. Tout
2 d'abord, j'étais le correspondant pour l'Indochine et,
3 ultérieurement, correspondant diplomatique du "Far Eastern
4 Economic Review" qui était considéré comme étant la bible pour la
5 région, à savoir la revue la plus... qui avait le plus
6 d'influence. Donc, ce qui me plaçait dans une position tout à
7 fait particulière vis-à-vis des personnes qui souhaitaient
8 transmettre et communiquer leurs idées ou leur point de vue.

9 [14.39.57]

10 Deuxièmement, pour moi, il ne s'agissait pas seulement d'un
11 travail de reportage, d'un travail d'historien. Avant, j'étais
12 chercheur universitaire avant de devenir journaliste. J'ai étudié
13 pendant trois ans à la Sorbonne et j'ai écrit une thèse sur le
14 Cambodge. Et donc, mon expérience, ma connaissance du pays, de la
15 région et des problèmes me donnaient peut-être une longueur
16 d'avance sur mes confrères vis-à-vis des questions que je pouvais
17 poser.

18 Donc, les personnes étaient disposées à me parler parce qu'elles
19 pensaient que je comprenais bien ce dont il retournait ; donc, ça
20 ce serait, je dirais, ce que je peux deviner vis-à-vis de cette
21 question portant sur l'accès que j'avais à ces personnes.

22 Q. Vous avez donné des exemples du type de personnalité à qui
23 vous aviez accès. Pourriez-vous développer un petit peu sur cette
24 question ?

25 Vous avez fait référence à maintes reprises dans le cadre des

87

1 notes de pieds de page dans votre livre à des entretiens que vous
2 avez eus avec des rédacteurs de journaux régionaux. Peut-être
3 pourriez-vous commencer par cela et passer ensuite par peut-être
4 parler d'autres sources importantes que vous avez citées.
5 R. Certainement. Je pense que les rédacteurs de journaux peuvent
6 être classés dans la catégorie. Parmi eux, il y avait Monsieur
7 Hoang Tung. Il était rédacteur d'un quotidien, quotidien
8 vietnamien, Nhan Dan. Également, il occupait une fonction
9 officielle et donc il avait un accès particulier aux sources et
10 puisqu'il avait ce rôle, il jouait ce rôle d'éditeur, il était
11 plus facile de s'adresser à lui. Et donc, je l'ai rencontré à
12 maintes reprises et il avait un fabuleux sens de l'humour et il
13 aimait s'entretenir avec moi. Et, dans le cadre de nos
14 conversations, il m'a communiqué des informations qui se sont
15 avérées être exactes. Et j'ai eu la chance de disposer de telles
16 sources.
17 [14.43.03]
18 Pour ce qui est des responsables du gouvernement, j'avais accès à
19 ces responsables dans toutes les capitales de Pékin à Hanoi en
20 passant par Bangkok. Et Phnom Penh était le seul endroit
21 vis-à-vis duquel je n'ai pas eu contact avec les responsables
22 pendant quatre ans. Donc, j'ai rencontré les dirigeants khmers
23 rouges mais à l'extérieur du pays.
24 Également, je dois rectifier quelque chose que j'ai dit
25 précédemment. Je n'ai pas vu Monsieur Ieng Sary après... je l'ai

88

1 rencontré à Colombo en 79, après qu'il ait été démis, après qu'il
2 ait quitté le pouvoir et je l'ai rencontré également dans les
3 années 80. Ces responsables de gouvernement s'intéressaient à ce
4 que je savais et ils voulaient savoir ce que je savais. Et donc,
5 en fait, il s'agissait ici d'un échange mutuellement bénéfique.

6 Q. Peut-être qu'il va vous être difficile de répondre à cette
7 question dans des termes spécifiques ou dans le détail, mais
8 pourriez-vous nous donner une estimation du nombre d'interviews
9 que vous avez pu tenir autour de, tout au long de ces années et
10 interviews spécifiquement portant sur le conflit entre le
11 Cambodge et le Vietnam ?

12 R. C'est très difficile d'évaluer le nombre de ces interviews. En
13 terme des responsables, que ce soit des personnes qui disposaient
14 d'une connaissance particulière des informations, peut-être des
15 douzaines, voire on peut en compter une centaine, peut-être ; il
16 est très difficile d'arriver à quantifier la chose.

17 Q. J'aimerais passer à certaines sources que vous avez citées de
18 manière spécifique dans votre ouvrage pour soutenir les
19 affirmations qui vous ont été proposées et dont vous avez parlé
20 dans le cadre de votre déposition jusqu'à présent.

21 [14.45.42]

22 Tout d'abord, une source que vous citez à la page 32, 33 de votre
23 livre, ERN en anglais 00192218 jusqu'à 19. Cette source-là, vous
24 y faites référence dans la note de bas de page comme étant une
25 interview de Patrice deBeer... de Ieng Sary recueillie par

89

1 Patrice deBeer, correspondant pour le sud-est asiatique de "Le
2 Monde". Et cette entrevue a eu lieu donc entre Ieng Sary et
3 Monsieur deBeer en octobre 75.
4 Alors, plus particulièrement aux pages 32-33, vous évoquez les
5 explications de Ieng Sary tirées de cette entrevue concernant les
6 cartes de l'époque pré-1954 produites par la puissance coloniale
7 française et là se pose la question évidemment des frontières
8 maritimes et de la Ligne Brevié.

9 Pouvez-vous tout d'abord confirmer la source ? Est-ce que cette
10 source-là est effectivement la source que vous avez utilisée pour
11 étayer vos conclusions concernant les attitudes des deux parties
12 en présence concernant cette frontière ?

13 R. Oui, Patrice deBeer est un très bon ami. Je n'ai pas le
14 souvenir exact des termes qu'il a publié dans "Le Monde". En tout
15 cas, il m'a donné accès à ses notes et mes citations sont le
16 reflet de ses notes.

17 [14.48.19]

18 Q. Merci.

19 Nous n'avons pas encore eu d'explication intégrale de ce que
20 c'était que cette fameuse Ligne Brevié. Vous en avez fait
21 brièvement fait état en réponse à des questions de mes collègues.
22 C'est la Ligne Brevié, B-R-E-V-I-É.

23 Pourriez-vous rapidement nous dire ce que c'était que cette Ligne
24 Brevié et en quoi elle était sujette à controverse du côté
25 cambodgien à l'époque ?

90

1 R. Encore une fois, je vais encore une fois demander... implorer
2 votre sens de l'indulgence pour ma mémoire défaillante. La
3 question est complexe.
4 Pour ce dont je me souviens, cette ligne avait été tracée à
5 partir de la frontière terrestre entre les deux pays et tirée à
6 angle droit depuis la côte vers le large et au nord de cette île.
7 Les îles relevaient de la juridiction policière vietnamienne et
8 au sud, relevaient de l'autre pays, et puisque Phu Quoc était
9 traversé par cette ligne, il y aurait un pointillé autour de Phu
10 Quoc qui, de ce fait, resterait du côté vietnamien.
11 Et je parle bien de juridiction policière. Il n'y avait pas de
12 souveraineté étatique là. Lorsque le problème s'est posé entre
13 les deux pays en 75, la ligne avait acquis une importance autre
14 puisqu'on avait commencé à prospecter pour ce qui était des
15 réserves de pétrole et de gaz dans le golfe de Thaïlande. Et
16 donc, la souveraineté à l'égard des îles évidemment aurait une
17 incidence sur les eaux territoriales et donc la possibilité de
18 prospecter pour ce qui était des ressources énergétiques.
19 [14.50.31]
20 Et donc, la question de savoir qui avait le pouvoir sur le nord
21 et le sud par rapport à cette île, cela devenait une vraie
22 question. J'ai interrogé Monsieur Pham Nguyen, le suppléant du
23 Ministre des affaires étrangères, en lui demandant si le Vietnam
24 acceptait la Ligne Brevié. Il avait dit que le Vietnam
25 reconnaissait la Ligne Brevié mais sous la réserve suivante.

91

1 Lorsque le Vietnam a accepté la Ligne Brevié, il n'y avait... on
2 ne savait pas qu'il pouvait y avoir sous la mer des ressources de
3 gaz et de pétrole.

4 J'ai donc eu l'impression que la Ligne Brevié, bien, n'était pas
5 une solution définitive et qu'elle restait sujette à négociations
6 ultérieures.

7 Q. Pour compléter sur ce point, ce que Ieng Sary disait à votre
8 collègue deBeer, il y avait un problème également pour ce qui
9 était des cartes antérieures à 1954. Et vous les évoquez aux
10 pages 32-33 de votre livre.

11 Pourriez-vous nous éclairer un peu plus là-dessus ?

12 R. C'était une des plaintes du Cambodge, des doléances autour de
13 cette question des tracés de frontières. La Cochinchine était une
14 colonie française et dans le tracé des frontières, disaient les
15 Cambodgiens, ce côté vietnamien avait été favorisé par la
16 puissance coloniale française. Donc, Ieng Sary faisait référence
17 à ça. La Cochinchine était une possession coloniale directe de la
18 France et donc, de ce fait, le tracé de la frontière favorisait
19 la partie vietnamienne plutôt que la partie cambodgienne.

20 [14.52.55]

21 Q. Quelle était la formule... pardon, l'interview entre ces deux
22 personnes avait eu lieu en quelle langue ?

23 R. En français.

24 Q. J'aurais dû vous poser la question au début. Quelle langue de
25 cette région possédez-vous, Monsieur Chanda ?

92

1 R. Je parle le bengali - c'est ma langue maternelle - le hindi et
2 je connais aussi le français.

3 Q. Et donc, vos entrevues avec les hauts responsables que vous
4 avez connus dans la région, est-ce que vous passiez par un
5 interprète ? Est-ce que ces interlocuteurs utilisaient une langue
6 commune ?

7 R. Avec Ieng Sary, nous parlions français. Avec Monsieur Pham Van
8 Dong, nous utilisions les services d'un interprète. Le premier
9 ministre ne parle pas dans une autre langue que le vietnamien
10 avec des journalistes étrangers, mais avec la plupart des autres
11 personnes que j'ai interviewées, cela a toujours été soit
12 l'anglais, soit le français.

13 Q. Pour ce qui est maintenant d'un autre point, je voudrais que
14 nous évoquions une autre source. Vous avez précédemment parlé des
15 motifs de conflits de part et d'autre. Aux pages 31-32 de votre
16 livre, cote 00192217 jusqu'à 00192218, ça c'est la version
17 anglaise, dans la note de bas de page, vous parlez d'une source
18 participante de l'entourage de Norodom Sihanouk et vous parlez de
19 "boire le calice jusqu'à la lie".

20 [14.55.12]

21 Et dans le passage de votre livre qui m'intéresse, Norodom
22 Sihanouk se rappelle de son propre voyage à Hanoi avec Khieu
23 Samphan et il se rappelle du fait que Khieu Samphan refuse de
24 partager le dîner avec les communistes laotiens et vietnamiens.
25 Pourriez-vous nous expliquer un peu plus la signification de ce

93

1 passage ?

2 R. Alors, ce passage évoque les sensibilités cambodgiennes pour
3 ce qui est de la notion de relations spéciales. Et, en fait, ça
4 peut-être la question la plus importante entre les Khmers rouges
5 et le parti vietnamien.

6 Les partis en Indochine formés dans la lutte contre la puissance
7 coloniale française comportaient des membres qui venaient aussi
8 du Laos et du Cambodge même s'ils étaient moins nombreux que les
9 Vietnamiens.

10 Lorsque ce Parti a été démantelé en faveur de partis nationaux,
11 en 1951, le Parti cambodgien, le KPRP, a été donc fondé en 51 ;
12 celui des laotiens à la même époque, mais ce n'était que des
13 partis de façade.

14 En fait, les Vietnamiens conservaient des relations étroites avec
15 ces deux partis et estimaient que les trois partis ensemble
16 devaient travailler ensemble car, non seulement l'Indochine
17 était-elle une entité politique unique sous la gouverne des
18 Français, mais aussi l'Indochine devait travailler de manière
19 unie dans un sens géostratégique afin de maintenir à la fois les
20 systèmes sociaux et la souveraineté.

21 C'est là que les Khmers rouges ont divergé par rapport aux
22 orientations antérieures. Lorsque Pol Pot a pris le pouvoir comme
23 secrétaire en 60 puis en tant que secrétaire du Parti en 63,
24 lorsqu'il a décidé que la date de naissance du Parti devait être
25 1960 et non pas 51, il s'agissait là d'une démarche qui servait à

94

1 casser, à couper le cordon ombilical avec le Vietnam pour bien
2 montrer que le Parti khmer était quelque chose d'original et qui
3 n'avait rien à voir avec le Vietnam.

4 [14.58.13]

5 Ma longue explication sert simplement à illustrer le fait que le
6 refus de Khieu Samphan de dîner avec les représentants des autres
7 pays est une manière de montrer qu'il refuse de souscrire à quoi
8 que ce soit qui pourrait être un témoignage d'un parti
9 indochinois.

10 M. BATES :

11 Monsieur le Président, est-ce que ce ne serait pas maintenant un
12 moment idoine pour faire notre pause ?

13 M. LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Monsieur le Co-Procureur. Nous allons ajourner la séance
15 jusqu'à 15 h 15.

16 Les huissiers, veuillez amener le témoin dans une salle d'attente
17 pour qu'il puisse se reposer. Merci.

18 (Suspension de l'audience : 14 h 59)

19 (Reprise de l'audience : 15 h 21)

20 M. LE PRÉSIDENT :

21 Veuillez vous asseoir, Mesdames et Messieurs. La Chambre reprend
22 ses travaux.

23 [15.21.34]

24 Je donne la parole aux co-procureurs pour la poursuite de leur
25 questionnement de l'expert.

95

1 SUITE DE L'INTERROGATOIRE

2 PAR M. BATES :

3 Merci, Monsieur le Président.

4 Q. Monsieur Chanda, nous en étions à discuter de l'hostilité

5 mutuelle ancestrale entre les deux nations et sa cause.

6 Alors auriez-vous une source vietnamienne qui aurait fait

7 référence à cette hostilité entre les deux parties ? En fait, je

8 pense à votre réunion en mars 78, votre rencontre avec le

9 Vice-Ministre des affaires étrangères, Monsieur Vo Dong Giang.

10 Vous en avez déjà parlé. Vous en parlez à la page 60 de votre

11 livre. La référence est 00192245. Ça c'est la cote. Le paragraphe

12 tout en haut de la page 60 de votre livre, Monsieur Vo Dong Giang

13 parle du conflit qui remonte à deux décennies.

14 Pourriez-vous nous en dire un peu plus de cette conversation ?

15 Comment est-ce que le sujet s'est présenté ? Pourriez-vous

16 illustrer un tout petit peu plus ce que le Vice-Ministre des

17 affaires étrangères évoquait, ce qu'il avait à l'esprit lorsqu'il

18 parlait d'un conflit ancien de deux décennies ?

19 M. CHANDA :

20 R. Ma rencontre avec le Vice-Ministre Vo Dong Giang a été une

21 rencontre assez extraordinaire car dans mes activités de

22 reporter concernant le Vietnam depuis de nombreuses années, ce

23 fut... c'était en fait la première fois que le Ministère des

24 affaires étrangères du Vietnam manifestait une volonté proactive

25 en invitant trois journalistes étrangers à un dîner privé avec le

96

1 Vice-Ministre afin de nous expliquer le contexte historique et
2 son histoire, le calendrier donc du conflit avec le Cambodge. À
3 l'époque, nous n'avions pas le droit de citer son nom à ce
4 ministre et donc lorsque je faisais état de ces entretiens dans
5 le "Far Eastern Economic Review" je parlais d'un responsable sans
6 citer le nom.

7 [15.25.41]

8 Alors Monsieur Vo Dong Giang parlait de la résistance khmère à
9 l'idée d'Indochine en tant qu'unité territoriale. Les Vietnamiens
10 maintenaient le fait qu'il n'y avait aucun désir de former une
11 fédération indochinoise. C'était quelque chose que les ennemis du
12 Vietnam alléguaient.

13 Le Vietnam, pour sa part, voulait une coopération étroite entre
14 trois États indépendants d'Indochine afin de démolir tous les
15 complots contre le socialisme dans cette partie-là du monde. Il a
16 parlé de la Convention de Genève, de la Conférence de Genève où
17 la partie cambodgienne s'est sentie laissée pour compte puisqu'on
18 ne lui a pas donné une place à la table de négociations et que
19 Genève a légitimé la mainmise de Sihanouk sur l'ensemble du
20 Cambodge. Aucune part n'avait été consentie aux forces de la
21 résistance.

22 Et pendant toute la période des années soixante, lorsque le
23 Vietnam jouait un rôle de conseiller à l'égard des Khmers rouges
24 leur conseillant d'éviter la rébellion armée contre Sihanouk car
25 Sihanouk était un allié objectif, il appuyait la révolution au

97

1 Vietnam en permettant le transit d'armes en particulier vers les
2 zones libérées en passant par le territoire cambodgien.
3 Et donc, cela servait l'objectif global de la révolution en
4 Indochine et dans ce sens-là, il était bon que les Khmers rouges
5 coopèrent avec le Prince Sihanouk. Puis lorsque Sihanouk a été
6 renversé, il n'y avait plus d'obligation de soutenir Lon Nol. Les
7 Vietnamiens se sont ralliés aux Khmers rouges, donc en 71.

8 [15.25.48]

9 Mais lorsque le Vietnam a commencé les négociations avec les
10 Américains en vue d'une fin au conflit du Vietnam, une situation
11 de type Genève s'est produite de nouveau. Les Khmers rouges ne
12 voulaient pas négocier. Ils voulaient avoir une victoire qui leur
13 appartient intégralement et ils ont accusé les Vietnamiens de les
14 abandonner en permettant notamment aux Américains de bombarder le
15 territoire cambodgien.

16 Cependant, et même avant la capture de Phnom Penh en avril 75,
17 les Vietnamiens avaient fourni des armes et une formation aux
18 Khmers rouges, qui avaient permis à ces derniers d'avoir les
19 capacités de capturer Phnom Penh. Donc, il y a la... il y avait
20 des divergences tactiques avec les Khmers rouges disaient les
21 Vietnamiens, mais nous avons soutenu les Khmers rouges. Et par la
22 suite, les Khmers rouges se sont retournés contre le Vietnam.
23 C'était donc un complot antivietnamien avec le soutien de la
24 Chine.

25 Voilà, pour l'essentiel, ce que... le propos que tenait le

98

1 Vice-Ministre des affaires étrangères.

2 Q. Merci.

3 Est-ce que vous pouvez nous dire le nom des deux autres
4 journalistes qui étaient présents à ce dîner ?

5 R. Roland-Pierre Paringaux du "Monde".

6 Q. Pouvez-vous épeler son nom ?

7 [15.29.48]

8 R. R-O-L-A-N-D - P-I-E-R-R-E et nom de famille P-A-R-I-N-G-A-U-X.

9 Et l'autre journaliste représentait le Handelsblat néerlandais ;
10 Handelsblat, H-A-N-D-E-L-S-B-L-A-T, et il s'appelait Karel,
11 K-A-R-E-L, van, V-A-N, Wolferen, W-O-L-F-E-R-E-N.

12 Q. Merci.

13 Passons maintenant à une source que vous citez, et là encore dans
14 votre livre, pour décrire les attaques cambodgiennes Khmers
15 rouges contre l'île Koh Tral ou Phu Quoc le 4 mai 75.

16 Dans votre livre, et je pense que c'est une note de bas de page
17 en référence à la page 13, le ERN 00192198, la source invoquée
18 concernant les attaques contre Phu Quoc et Koh Krachak Ses, cette
19 source en fait c'est une communication personnelle avec un
20 responsable des affaires étrangères australien qui, le 5 avril
21 1975, en Malaisie avait eu une entrevue avec un soldat
22 sud-vietnamien qui avait perdu toute sa famille de 12 personnes
23 dans l'attaque des Khmers rouges. Et vous signalez cela je pense
24 en rapport avec l'attaque sur l'île Koh Krachak Ses.

25 Pouvez-vous confirmer la nature... enfin cette source et

99

1 pouvez-vous nous en dire un peu plus concernant la fiabilité de
2 cette source ?

3 R. Oui. Effectivement, c'était un fonctionnaire des Affaires
4 étrangères australien. J'ai eu une conversation avec lui autour
5 d'interrogations... de questions posées à des réfugiés. Il n'avait
6 aucune raison d'inventer cette histoire-là ce Monsieur, et ce
7 qu'il me racontait était parfaitement conforme... collait
8 parfaitement à ce que je savais déjà. Donc, cela m'a semblé être
9 une source digne de confiance.

10 [15.32.56]

11 Q. De façon générale dans votre livre, il semble y avoir une
12 accalmie des combats en 1976 ; en tout cas, une accalmie pour ce
13 qui est des incidents armés entre le Vietnam et le Cambodge. Et
14 on vous a demandé si vous aviez vu passer des télégrammes
15 internes ou si vous aviez eu connaissance de télégrammes. C'est
16 la juge Cartwright qui vous a posé cette question concernant les
17 télégrammes ce matin.

18 Je voudrais vous poser la même question autour de la question de
19 savoir si vous auriez vu ou eu connaissance de documents de
20 communication militaire cambodgiens transmis entre la zone
21 frontalière, le front, et le centre à Phnom Penh ?

22 R. Je n'ai pas souvenir d'avoir vu ce genre de documents ou eu
23 connaissance de ce genre de documents. Si j'en avais eu
24 connaissance, je les aurais assurément mentionnés dans le livre.
25 Si j'avais eu accès à une information aussi importante, je

100

1 l'aurais assurément insérée quelque part dans le livre.

2 Apparemment, puisque j'en n'ai pas mis, j'en n'ai pas... je n'ai
3 pas inséré ça dans le livre, je n'y ai pas eu accès.

4 Q. Étant donné l'historique du conflit que vous évoquez en détail
5 dans votre livre et dont vous décrivez les différents éléments,
6 est-ce que vous auriez été frappé... êtes-vous frappé par la
7 plausibilité ou l'étrangeté de l'existence d'affrontements armés
8 en 76 à l'instigation de l'une ou l'autre partie ?

9 [15.34.53]

10 R. Non. Il y avait bien assez de tension. Et à la lumière de ce
11 que nous savons maintenant pour ce qui est des événements de
12 1976, le fait que Pol Pot changeait la date de naissance du
13 Parti, le fait que certains vétérans, Keo Meas, Meas Sarang
14 (phon.), plus favorables à la date de 51 comme naissance du Parti
15 était ainsi représentatif d'une pensée réputée plutôt
16 pro-vietnamienne.

17 Et puisqu'il y avait aussi toute une tourmente à l'intérieur du
18 Cambodge autour de la nouvelle orientation du Parti, j'aurais été
19 bien surpris qu'il y ait eu aussi des affrontements le long de la
20 frontière. C'est aussi à ce moment-là que S-21 a été
21 particulièrement utilisé aussi.

22 Q. Une autre précision que je voudrais vous demander. J'ai évoqué
23 la possibilité de rapports militaires internes et madame la juge
24 Cartwright a parlé, elle, de télégrammes.

25 Alors, si vous deviez écrire ce livre aujourd'hui, est-ce que

101

1 vous utiliseriez de telles sources si vous aviez accès à de
2 telles sources ?

3 R. Assurément.

4 Q. La question est peut-être enfoncer une porte ouverte mais
5 pourquoi utiliser ce genre de sources ?

6 R. Si la source est crédible en premier lieu, si j'ai la
7 certitude qu'il s'agit effectivement d'un document interne et si
8 la date est correcte et si la personne à l'origine de ce document
9 occupe le genre de fonction qui est conforme à ce document, il y
10 aurait ainsi suffisamment d'éléments de poids pour illustrer la
11 manière dont le conflit était en train de se développer dans les
12 zones frontalières.

13 Q. Je passe maintenant à 1977. Dans votre livre, la page 87, ERN
14 00192272, donc page 87, vous décrivez la manière dont les forces
15 khmères rouges ont fait des raids sur les provinces frontalières
16 du Vietnam depuis janvier 77. Je vous cite.

17 Quelle source avez-vous utilisée pour invoquer cette date, donc
18 une date précoce, celle de janvier 77, et si vous avez une telle
19 source, pouvez-vous nous la préciser ?

20 [15.38.37]

21 R. Je ne me souviens pas exactement d'où j'ai trouvé cette date
22 de janvier 77, mais j'avais interrogé toute une foule de
23 personnes le long de la frontière lors de mon voyage dans la
24 région en mars 78. Beaucoup de personnes donc m'ont parlé de
25 leurs mouvements pendant cette période et c'est à la lumière de

102

1 ces différents entretiens avec de nombreuses personnes que j'ai
2 pu me rendre compte qu'il y avait eu des attaques dès janvier 77.
3 Q. Je vous ai demandé vos sources. Vous avez parlé de sources, de
4 personnes dites importantes, de personnalités importantes, mais
5 pour ce qui est des personnes du ras du sol, du terroir, si vous
6 voulez, qui ont pu vous donner des renseignements directement sur
7 le terrain, pouvez-vous nous dire quel genre d'entrevue vous avez
8 eue avec ce genre de personnes ? Quel est le nombre putatif de ce
9 genre d'entrevues ? Avez-vous interrogé quelques personnes, de
10 nombreuses personnes, pour la rédaction de votre livre ?
11 R. Ce genre de travail était l'un de mes éléments d'informations
12 les plus importants. Il ne fallait pas seulement recueillir le
13 propos de responsables et de personnalités officielles. Avoir le
14 contact avec les gens ordinaires, et très souvent par le biais
15 d'un interprète, c'était important aussi. J'essayais de parler
16 directement avec les gens ordinaires dans tous les endroits où
17 j'allais dès que cela était possible.
18 [15.40.37]
19 Dans quelques cas j'ai utilisé... j'ai apporté un petit peu
20 d'anecdotes, si vous voulez, pour donner un petit peu d'épaisseur
21 humaine pour alléger un petit peu la sécheresse du discours
22 officiel. En tout cas, ces entrevues donnent toute une toile de
23 fond extrêmement riche de renseignements qui me permettaient de
24 placer de manière... de mettre en exergue tel et tel aspect
25 recueilli dans les interactions politiques. Ainsi, on pouvait

103

1 mieux comprendre le rapport entre le particulier et le général,
2 le particulier et le contexte ; c'était un des éléments que j'ai
3 trouvé, moi, très intéressant dans mon travail.

4 Q. Pardonnez-moi de demander... de vous demander de préciser ce
5 que ça signifie toute une foule de personnes, de nombreuses
6 personnes. Pouvez-vous nous donner une indication, ne serait-ce
7 qu'approximative, du nombre de personnes dans la catégorie des
8 gens ordinaires avec lesquels vous auriez eu des entretiens ?

9 [15.42.05]

10 R. Dans la visite d'un camp, par exemple, à Tay Ninh ou à Ha
11 Tien, selon le temps disponible, selon le temps nécessaire pour
12 l'interprétation, pour poser des questions afin d'affiner un
13 point, et cetera, je pouvais interviewer... poser des questions à
14 six à huit personnes dans chaque localité, maximum huit
15 personnes. J'ai rendu tellement de visites à tellement d'endroits
16 que j'aurais du mal à vous faire la quantification de l'ensemble,
17 mais au moins en moyenne vous avez six à huit personnes par
18 localité.

19 Q. Sur la même page 87, je vois que vous faites référence à mars
20 77, les armées... les unités de l'armée dans la zone est qui
21 étaient relevées de leurs obligations de travail à la ferme, par
22 exemple, pour se mobiliser.

23 [15.43.28]

24 Est-ce que l'on pourrait peut-être éteindre un téléphone qui
25 sonne là ?

104

1 Je cite le haut de la page. Donc : "Depuis mars 77 les unités de
2 l'armée de la région est du Cambodge étaient relevées de leur
3 devoir productif pour être pris au combat."

4 Alors quelle serait votre source pour affirmer cela?

5 R. Page 87?

6 Q. Tout en haut de la page, deuxième ligne... troisième ligne
7 dans le texte anglais.

8 R. Je ne me souviens pas de la source. C'était peut-être des
9 informations sur radio Phnom Penh, ce qui me paraissait plausible
10 étant donné les termes que j'utilise ici. Ça serait radio Phnom
11 Penh qui aurait relayé cette information. Cela pourrait aussi
12 être des propos de réfugiés cambodgiens interviewés par moi au
13 Vietnam. Mais a priori, je pense que c'est plutôt la radio. C'est
14 la phraséologie de la radio ça.

15 Q. Je passe maintenant à la description que vous faites des
16 propos du journaliste hongrois Sandor Gyori. Monsieur Sandor
17 Gyori, G-Y-O-R-I, ce journaliste hongrois dont on a déjà parlé ce
18 matin mais qui n'avait pas été nommé ce matin, alors vous en
19 parlez à la page 192 jusqu'à 194.

20 [15.45.57]

21 Est-ce que vous pourriez nous raconter un peu plus l'histoire de
22 Monsieur Gyori, d'abord nous confirmer la source d'où vous avez
23 tenu l'histoire de Monsieur Gyori et ensuite nous en dire un peu
24 plus de l'invitation reçue par Monsieur Gyori et le sort qui a
25 été fait à ses notes et est-ce qu'on lui a rendu ses notes, par

105

1 exemple, si vous vous en souvenez ?

2 R. Je me souviens...

3 Me ROUX :

4 Monsieur le Président, pardonnez-moi...

5 M. LE PRÉSIDENT :

6 Monsieur François Roux, vous avez la parole.

7 Me ROUX :

8 Monsieur le Président, pardonnez-moi d'interrompre mon confrère,

9 mais je suis en train de perdre patience.

10 Nous sommes en train d'assister à un exercice extrêmement

11 professionnel de ce que l'on appelle en "common law" une

12 "examination" ou bien une contre-"examination". Je félicite mon

13 confrère pour cet excellent exercice mais je ne suis pas, pour ma

14 part, disposé à continuer pendant des semaines et des mois dans

15 ce type de procédure et je souhaiterais que la Chambre se

16 prononce sur ce que nous attendons des questions que les parties

17 peuvent poser.

18 [15.48.07]

19 Je rappelle que nous sommes dans une procédure de "civil law". La

20 Chambre a déjà posé de très nombreuses questions à l'expert et

21 mon collègue n'a pas manqué, dans ses questions, de rappeler que

22 plusieurs de ces questions ont déjà été évoquées ce matin.

23 Mais avec le professionnalisme qui le caractérise, il veut aller

24 plus loin, toujours plus loin, comme un excellent exercice de

25 "common law" où tout doit être prouvé et c'est pour ça que je me

106

1 suis levé maintenant. Pour la énième fois, on demande à Monsieur
2 l'Expert de prouver quelle est sa source.
3 Pour ma part, ça m'est totalement égal de savoir que Monsieur
4 Khieu Samphan n'a pas voulu déjeuner avec telle personne. Quand
5 j'ai un expert de la qualité de Monsieur que nous avons ici, je
6 n'ai pas besoin de justifier de la totalité de ses sources.
7 Ce à quoi nous sommes en train d'assister c'est un double
8 détournement de procédures et je me permets d'attirer l'attention
9 de la Chambre. J'ai toujours dit que je souhaitais que dans nos
10 juridictions internationales on prenne le meilleur des deux
11 systèmes de "common law" et de "civil law".
12 Mais aujourd'hui, ici, nous sommes en train de prendre le pire
13 des deux systèmes. C'est-à-dire qu'il y a eu un interrogatoire
14 extrêmement détaillé par la Chambre - "civil law" -, et
15 maintenant, nous sommes en train d'assister à un interrogatoire
16 extrêmement détaillé par le procureur - "common law".
17 [15.50.27]
18 Et je vous promets que si nous continuons ainsi, nous sommes
19 encore en audience l'année prochaine. Si pour chaque expert qui
20 comparait, on doit passer des heures à vérifier quelles étaient
21 ses sources, nous sommes encore là l'année prochaine.
22 Or, je rappelle une fois encore qu'il y a eu plus d'une année
23 d'instruction et j'aimerais que les co-procureurs qui ont
24 participé à cette instruction soient ramenés à cette procédure,
25 ou bien elle n'a servi à rien, disons-le publiquement.

107

1 Pourquoi toutes les questions évoquées aujourd'hui n'ont-elles
2 pas été posées pendant l'instruction ? Depuis ce matin, je n'ai
3 pas entendu une seule référence à la procédure d'instruction.
4 Est-ce que ça veut dire que nous avons définitivement abandonné
5 l'idée qu'il y a eu une année d'instruction ?
6 J'aimerais donc sur ce premier point que la Chambre puisse
7 décider si oui ou non nous allons continuer pour chaque témoin
8 avec des "examinations", "cross-examinations", c'est-à-dire avec
9 une procédure typiquement "common law", qui a parfaitement son
10 intérêt et sa logique quand il n'y a pas eu de procédure
11 d'instruction et quand les juges de la Chambre ne posent pas
12 eux-mêmes des questions aux témoins. Mais aujourd'hui, cette
13 procédure de "common law" n'a rien à apporter de plus à la
14 manifestation de la vérité.
15 Deuxième détournement de procédure : je comprends parfaitement à
16 travers les questions posées par les co-procureurs que ce qui est
17 recherché à l'instant c'est d'accumuler des preuves pour le
18 dossier numéro 2.
19 [15.53.15]
20 On a parlé de Monsieur Khieu Samphan. On a parlé plusieurs fois
21 de Monsieur Ieng Sary. Que je sache, ces deux personnes sont en
22 prison à quelques mètres d'ici. Elles ne sont pas dans le box des
23 accusés. Je dis qu'il n'est pas correct de vouloir acter
24 aujourd'hui des preuves contre des personnes qui ne sont pas là
25 et je ne vois pas comment nous, ici, qui sommes juristes nous

108

1 pouvons accepter ce détournement de procédure.

2 Nous sommes là pour des faits dont Duch est accusé pour S-21. Il

3 y a bien longtemps que je n'ai pas entendu parler de S-21

4 aujourd'hui, sauf une toute petite allusion il y a quelques

5 minutes.

6 Voilà, Monsieur le Président, les observations que je voulais

7 faire.

8 Je fais observer très respectueusement à la Chambre que si nous

9 continuons à ce rythme, demain les parties civiles vont poser

10 leurs questions à l'expert sur le même mode et quand sonnera la

11 pendule demain à 4 h 15, la Défense n'aura pas eu la possibilité

12 de poser une seule question. Si c'est ça que nous voulons,

13 dites-le et nous partons.

14 Merci.

15 M. LE PRÉSIDENT :

16 J'invite le Co-Procureur à prendre la parole.

17 M. BATES :

18 Si nous faisons l'addition du nombre de fois et du nombre de

19 temps consacré par la Défense à faire objection aux

20 démonstrations, aux arguments présentés par les co-procureurs,

21 ainsi qu'aux questions posées par les parties civiles, eh bien,

22 il s'agit ici d'un temps très important consacré ici à ces

23 objections.

24 [15.55.49]

25 Cette dernière observation contient un certain nombre

109

1 d'allégations auxquelles je ne prendrai pas la peine de répondre.
2 Cependant, comme je l'ai déclaré la semaine dernière, nous sommes
3 ici dans ce prétoire pour entendre des éléments de preuve en
4 public. Je rappellerais à Maître Roux ainsi qu'à vous, Madame et
5 Messieurs les juges, Monsieur le Président, que Monsieur Chanda
6 n'a pas eu l'occasion d'être entendu en tant que témoin.
7 Dans le cadre de l'instruction, il n'y a pas... Monsieur Chanda
8 n'a pas été entendu dans le cadre de l'instruction par les
9 co-juges d'instruction. Il n'a pas été entendu de la même manière
10 qu'un autre témoin serait entendu en tant que témoin-expert dans
11 d'autres tribunaux. Les co-procureurs souhaitent établir la
12 qualité d'expert de Monsieur Chanda, ce qui était... ce qui faisait
13 l'objet de la série de questions que j'étais en train de poser.
14 Et également, l'objectif est d'exposer la connaissance de
15 Monsieur Chanda vis-à-vis des politiques des deux pays qui font
16 l'objet de nos débats.
17 Telle est la nature des questions que les co-procureurs posent.
18 De telles interruptions sont en elles-mêmes une perte de temps.
19 Telle est l'opinion des co-procureurs. J'ai choisi avec soin les
20 questions que je voulais poser et je ne vais pas poser des
21 questions à ce témoin de qualité s'agissant de chacune des
22 sources qu'il a utilisées. L'objectif est ici beaucoup plus de
23 démontrer les politiques et les raisonnements sous-jacents
24 s'agissant des déclarations faites par l'accusé. Et je sais que
25 l'accusé ne souhaite pas prendre parti avant le 31 décembre 77.

110

1 [15.57.3]

2 Il incombe aux co-procureurs de prouver la responsabilité de
3 l'accusé vis-à-vis des faits qui lui sont reprochés. Je constate...
4 j'observe que nous n'avons que deux jours que nous allons
5 consacrer à entendre Monsieur Chanda et j'aurais souhaité
6 terminer mon questionnement d'ici la fin de la séance...
7 l'audience de cet après-midi.

8 Je souhaiterais inviter la Chambre à déclarer que ces
9 observations sont non fondées et dénuées de pertinence.

10 M. LE PRÉSIDENT :

11 J'invite les co-avocats des parties civiles à exprimer leurs
12 commentaires vis-à-vis des objections soulevées par le conseil de
13 la Défense s'agissant du questionnement par les co-procureurs.

14 Me WERNER (en anglais) :

15 Nous n'allons pas prendre beaucoup de temps à présenter notre
16 observation. J'aimerais simplement appuyer la déclaration du
17 co-procureur. Si je peux vous aider à évaluer les choses, nous
18 n'avons qu'une seule question à poser pour ce qui est de notre
19 groupe et nous n'aurons besoin que de deux minutes. C'est
20 simplement pour vous aider à évaluer notre temps de parole.

21 Je vous remercie.

22 Me STUDZINSKY :

23 Je vous remercie, Monsieur le Président. Tout d'abord, j'ai noté
24 que la Défense se répète encore et encore, répète encore et
25 encore, ses opinions fondamentales relativement aux procédures

111

1 internationales et aux différences entre le droit
2 romano-germanique et le "common law". Donc, nous, en tant que
3 co-avocats de notre groupe de partie civile, nous ne souhaitons
4 pas à ce que ces observations soient répétées maintes et maintes
5 fois.
6 Pour ce qui est du contenu, étant donné le fait que la Chambre a
7 déjà posé des questions à l'expert, ceci ne signifie en rien que
8 les parties soient limitées dans leur questionnement et ceci
9 n'est pas véritablement la nature du droit romano-germanique.
10 Pour soutenir... du point de vue des parties civiles, les
11 co-procureurs, les parties sont habilitées à poser des questions,
12 bien sûr, si elles ne sont pas de nature répétitive ; ce qui
13 n'est bien sûr pas le cas jusqu'à présent, pour ce qui est des
14 questions que les co-procureurs ont posées au témoin.
15 Et j'aimerais vous rappeler que la question dont nous parlons ici
16 concerne le conflit armé. Et bien évidemment, s'agissant de cette
17 question, nous ne parlons pas de S-21 et les débats ne devraient
18 pas être circonscrits à S-21.
19 Et les dirigeants, leurs rôles, les décisions qu'ils ont prises
20 et leur position jouent un rôle pour nous permettre de considérer
21 si oui ou non un conflit armé a bien eu lieu entre 75 et 79. Et
22 donc, je demande à la Chambre de rejeter l'objection de la
23 Défense.
24 Je vous remercie.
25 [16.02.44]

112

1 M. LE PRÉSIDENT :

2 (Intervention non interprétée)

3 Me RABESANDRATANA :

4 Si vous me permettez à titre indicatif, compte tenu de l'état des
5 questions qui ont été posées dans ce débat aujourd'hui, tant par
6 la Chambre que les co-procureurs, je pense que le groupe numéro 3
7 n'aura probablement pas de questions spécifiques à poser. Ceci
8 pour vous permettre d'organiser au mieux nos débats.

9 Je vous remercie.

10 M. LE PRÉSIDENT :

11 Maître Hong Kimsuon, je vous donne la parole.

12 Me HONG KIMSUON :

13 Monsieur le Président, Madame et Messieurs les juges, en tant que
14 co-avocat du groupe 4 des parties civiles, j'ai remarqué... je dois
15 vous faire part du fait que je n'ai pas beaucoup de questions à
16 poser à Monsieur Nayan Chanda. Je constate, pour l'instant, la
17 chose suivante : l'observation de la Défense vis-à-vis des
18 questions à poser, ou si la Défense pense qu'il s'agit ici d'une
19 perte de temps, je pense que ce qui a été avancé n'est pas
20 circonstancié.

21 [16.04.22]

22 Monsieur Nayan Chanda a écrit cette perspective historique pour
23 le Cambodge et pour le Vietnam et a compris dans son étude les
24 autres pays et les éléments qui ont amené au conflit entre le
25 Vietnam et le Cambodge. Et donc, ma démonstration est la

113

1 suivante.

2 Je pense que les questions qui ont été posées devraient l'être à
3 la fois par les co-procureurs, les co-avocats et également par la
4 Défense. Nous devons aller de l'avant car nous n'avons que deux
5 jours pour poser nos questions. Et ce que je souhaite est que
6 pour les Cambodgiens, qu'ils soient ici au Cambodge ou à
7 l'étranger, l'objectif est de leur permettre de voir quelles ont
8 été les causes qui ont conduit les Cambodgiens à combattre contre
9 eux-mêmes et ce sont... telle est une des questions vis-à-vis de
10 laquelle nous trouvons... nous souhaitons trouver réponse.

11 Et si la Défense a le sentiment que les questions sont de nature
12 répétitive, à ce moment-là, le président ne permettra pas à ce
13 que de telles questions soient posées. Même si... que l'on pense
14 aux débats selon le mode du "common law" ou du droit
15 romano-germanique, eh bien, c'est le sentiment ici de la Défense
16 qui est présenté. Mais je pense qu'il faut que les questions
17 prévues soient posées de manière à ce que Monsieur Chanda puisse
18 nous éclairer sur toutes ces questions.

19 Voilà mon intervention.

20 Me KONG PISEY :

21 Je souhaiterais obtenir votre (inintelligible), Monsieur le
22 Président.

23 [16.06.17]

24 M. LE PRÉSIDENT :

25 Oui.

114

1 Me KONG PISEY :

2 Merci, Monsieur le Président. Je constate que la Défense a tenté

3 de défendre son client. Cependant, il a fait référence aux

4 procédures de "civil law" et de "common law". Il a dit en

5 substance que ce que nous utilisons ici en termes de méthodes de

6 questionnement a trait au "common law".

7 Mais son objection n'est pas fondée et dès le départ de ces

8 débats, nous avons utilisé un système de "civil law", de droit

9 romano-germanique, à savoir que les juges jouent un rôle dans les

10 débats ainsi que toutes les parties concernées.

11 Dans le système de "common law" les juges n'interviennent pas, ne

12 posent pas de questions et il revient aux parties de poser des

13 questions, et ça, ça correspond à un système de "common law".

14 [16.07.06]

15 Et donc ce que nous mettons en œuvre ici c'est un système emprunt

16 du droit romano-germanique et sur cette base-là, je vous propose

17 de ne pas retenir les objections soulevées par la Défense.

18 Je vous remercie.

19 (Conciliabule entre les juges)

20 M. LE PRÉSIDENT :

21 Vis-à-vis de cette question en l'espèce, à savoir, l'objection

22 soulevée par la Défense, la Chambre souhaiterait tout d'abord

23 remercier l'ensemble des parties de leurs commentaires pour ce

24 qui est de cette objection.

25 La Chambre a décidé que l'objection soulevée par la Défense est

115

1 peu claire, non justifiée et est rejetée en conséquence.
2 Je vais maintenant inviter le co-procureur à poursuivre son
3 questionnement du témoin, mais la Chambre souhaite rappeler au
4 co-procureur ce qui suit : veuillez faire attention lorsque vous
5 poser des questions s'agissant des faits, questions que vous
6 allez poser à l'expert; évitez que vos questions soient
7 répétitives; évitez que vos questions n'aient déjà été posées par
8 les juges. J'invite le co-procureur à éviter de poser des
9 questions répétitives en substance.

10 Je laisse donc la parole au co-procureur. Je vous remercie.

11 [16.13.30]

12 SUITE DE L'INTERROGATOIRE

13 PAR M. BATES :

14 Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vais tenir compte de
15 ces observations et je vais être très spécifique quant aux
16 questions que je suis sur le point de poser.

17 Q. Monsieur Chanda, je voudrais que nous revenions à notre
18 journaliste hongrois et plutôt que de vous demander de répéter
19 l'histoire ou d'entrer dans les détails, à la page 194, à la cote
20 ERN 192279, vous avez mentionné que les documents de ces
21 personnes ont été confisqués par le Politburo vietnamien et vous
22 avez donné un certain nombre d'informations portant sur la raison
23 pour laquelle ces documents auraient été confisqués. Il
24 s'agissait des notes d'interview.
25 Pouvez-vous étayer ce point ?

116

1 M. CHANDA :

2 R. Monsieur Sandor Gyori, le journaliste hongrois, a été invité
3 et a accompagné la délégation lors d'une visite de la ville de Ho
4 Chi Minh. Il s'agissait d'une invitation à l'initiative d'un
5 général vietnamien et Monsieur (inintelligible), ce général, a
6 agi de son propre chef. Il était outré de ces brutalités et il
7 voulait que le monde sache. Et le Politburo, quant à lui, ne
8 souhaitait pas révéler ces nouvelles, ces informations, sans
9 considérer les implications - les implications de ces nouvelles
10 exclusives - et considérait la situation avec une vue d'ensemble
11 plus générale impliquant d'autres pays, la Chine, entre autres,
12 et souhaitait agir pour servir mieux les intérêts vietnamiens.

13 [16.16.11]

14 Et les films... les bandes d'enregistrement qui ont été utilisées
15 lors de la visite de ces zones qui avaient fait l'objet de raids,
16 ont été confisquées. Elles ont été ultérieurement remises, à
17 partir du moment où le Vietnam n'avait plus de raison de
18 conserver ces informations et ces documents.

19 Q. Je vous remercie.

20 Nous allons maintenant passer à la page 196 de votre livre à la
21 cote 00192381.

22 Vous avez déjà parlé de cela mais je souhaiterais revenir sur ce
23 point. Vous avez dit qu'après des mois et des mois de
24 préparation, l'armée vietnamienne a lancé une opération de grande
25 envergure en octobre 77 contre le Kampuchéa démocratique.

117

1 Selon votre opinion en qualité d'expert, pouvez-vous nous dire
2 pourquoi une telle attaque n'a pas été rendue publique ? Pourquoi
3 elle a été jugée... pourquoi elle devait... pourquoi cette
4 préparation était restée au secret ?

5 R. Je pense que le calcul des Vietnamiens était le suivant. Un
6 conflit ouvert avec le Cambodge impliquerait inévitablement
7 d'autres pays en réponse à ce type d'attaque. Et comme les Khmers
8 rouges l'avaient fait précédemment, ils procédaient également à
9 des attaques sans en faire part à qui que ce soit et les
10 Vietnamiens voulaient leur donner la réplique et étant donné... et
11 ils souhaitaient leur donner une leçon.

12 [16.18.18]

13 Et ils pensaient que la défaite allait inspirer une rébellion à
14 l'intérieur du pays. Et j'ai entendu à plusieurs reprises des
15 responsables vietnamiens dire que ce conflit pouvait trouver sa
16 résolution, soit si Pol Pot devenait raisonnable dans le cadre de
17 ses politiques, soit si des personnes à l'intérieur du Parti le
18 démettaient de ses fonctions et c'est l'option qu'ils ont dû
19 prendre, à savoir procéder à l'invasion du Cambodge. Mais pour
20 leur donner une marge de manœuvre et garder ces options à
21 disposition, leur donner la possibilité de choisir l'une ou
22 l'autre des options, ils ont choisi de ne pas rendre publique
23 cette intervention.

24 Q. Puis-je maintenant parler de la page 318 de votre livre, ERN
25 00192503 ? Dans cette partie de votre livre, vous dites comment,

118

1 en juin 78, le Vietnam a démarré son bombardement aérien non
2 rendu public. Donc, vous parlez de 30 sorties aériennes, 30
3 bombardements par jour et vous avez dit qu'à la suite de cela, en
4 décembre 77, les relations diplomatiques ont été rompues avec ces
5 Vietnamiens, tel que vous l'avez décrit, qui ont procédé à ces
6 bombardements aériens.

7 R. Alors, encore une fois, je ne sais pas exactement quel était
8 le calcul sous-jacent, mais je pense pouvoir dire que les
9 Vietnamiens sans doute ne voulaient pas, sauf si les Khmers
10 Rouges eux-mêmes rendaient publics leurs bombardements. Et
11 puisqu'ils ne l'ont pas fait, les Vietnamiens n'ont pas vu de
12 raisons qui leur dicteraient de rendre la chose publique parce
13 que là aussi ça risquait de susciter les protestations d'autres
14 pays. Parce qu'après tout, il s'agit d'une extension de la guerre
15 pas seulement au sol mais également dans les cieux et c'est
16 peut-être une raison expliquant la non-divulgateion.

17 [16.20.44]

18 Q. Merci.

19 Mon collègue a posé des questions concernant un cambodgien
20 s'appelant Ros Saroeung, R-O-S S-A-R-O-E-U-N-G. Vous parlez de
21 ceci à la page 86 du livre, ERN 00192271. Alors, dans les notes
22 de bas de page en référence à ce passage, vous parlez d'une
23 entrevue que vous avez eue personnellement avec lui le 14 janvier
24 81 à Phnom Penh.

25 Je voudrais d'abord vous demander de me confirmer que cette

119

1 entrevue a eu lieu, comment elle a eu lieu et, plus
2 particulièrement, quel vous a semblé être le degré de crédibilité
3 de son histoire et vous a-t-il paru nécessaire de chercher une
4 confirmation ? Avez-vous recherché une confirmation ?
5 R. J'avais rencontré Ros Saroeung parmi mes différents voyages et
6 nous avons parlé de son expérience pendant la période khmère
7 rouge et, entre de nombreuses autres choses, il s'est rappelé de
8 l'anecdote, de cette histoire qui est relatée ici et le fait
9 qu'il a été élevé par une personne vietnamienne quand il était
10 orphelin ; le fait qu'il ait épousé une Vietnamiennne. Et
11 l'histoire... son rendu m'a semblé hautement plausible.
12 J'ai par la suite découvert que 870 était le nom de code du
13 Comité central et une personne simple, si vous voulez, ordinaire
14 n'aurait eu aucun moyen de savoir ce qu'était le 870. Or, lui, il
15 se souvenait d'avoir vu cette mention sur une lettre. Donc, je
16 n'ai aucune raison de douter de la véracité de son histoire,
17 d'autant qu'elle collait très bien par rapport à d'autres
18 éléments du puzzle dont je disposais par ailleurs.
19 [16.23.17]
20 Q. Lors de la rédaction de votre livre, aviez-vous conscience de
21 l'existence de confessions faites par des Vietnamiens à S-21 ? Je
22 ne vous demande pas de donner des détails, simplement si vous
23 saviez qu'il existait des confessions de cet ordre au moment où
24 vous écriviez le livre ?
25 R. Oui, je pense que je savais qu'il existait de telles

120

1 confessions. J'avais vu des feuilles de papier lorsque j'étais
2 passé à Tuol Sleng la première fois. Évidemment, je ne pouvais
3 pas les lire. Certaines étaient rédigées en français, donc elles,
4 j'ai pu les lire. Il y en avait un peu en anglais aussi, mais
5 pour l'essentiel, cela a été rédigé en khmer. On m'a dit que
6 certaines de ces confessions émanaient de personnes
7 vietnamiennes.

8 Q. Qui vous a dit cela, pouvez-vous nous le dire, si vous vous
9 souvenez ?

10 R. Non, je ne me souviens pas. À ce moment-là, il y avait
11 plusieurs personnes qui s'occupaient des documents de Tuol Sleng
12 dans le bureau du deuxième étage. Donc, je ne me souviens pas.

13 Q. Est-ce que vous vous souvenez ou avez-vous pris note des dates
14 figurant sur ces confessions vietnamiennes à S-21 ?

15 R. Non.

16 Q. Je reviens sur la question de la relative accalmie ou de
17 l'apparente accalmie du conflit entre les deux parties ou en tout
18 cas l'accalmie pour ce qui est des informations concernant le
19 conflit. Y a-t-il eu un nouveau cap quant à la politique du
20 Kampuchéa et du Vietnam pendant la période 76-77 ?

21 [16.25.42]

22 R. La période de 1976 était, à mon sens, la période pendant
23 laquelle Pol Pot a fait face à une certaine opposition au sein de
24 son Parti. Et, selon nos souvenirs, il y a eu de nombreuses
25 mentions d'ennemis réactionnaires au sein du Parti, des mentions

121

1 du fait que Pol Pot aura décidé en 1976 de se retirer
2 temporairement de la position de premier ministre et les experts
3 ont interprété cela comme signalant... comme symptomatique de
4 difficultés qu'il rencontrait dans le Parti.
5 De plus, le nom du Parti a été changé, a été modifié, et donc ces
6 indices de troubles internes pouvaient être une des raisons pour
7 lesquelles on s'occupait moins de la frontière. Et il était plus
8 important pour Pol Pot d'assurer une position solide au Parti.
9 En même temps je me souviens qu'en décembre de 76, Ieng Sary a
10 prononcé un discours dans lequel il fait une allusion tout à fait
11 transparente au fait que toute agression contre le Cambodge
12 ferait l'objet d'une résistance ferme. Et donc sa formulation
13 indiquait très clairement qu'il y avait... que le Vietnam était
14 l'ennemi.
15 En tout cas voilà mon interprétation des choses.
16 [16.27.47]
17 Q. Et du côté vietnamien, y a-t-il eu un changement de cap
18 politique dans la période 76-77 ?
19 R. Soixante-seize aurait été une année importante pour le
20 Vietnam. C'était la première année après la réunification du
21 pays. C'était la préparation du quatrième plan quinquennal et la
22 préparation du congrès du Parti de décembre. Les Vietnamiens eux
23 aussi étaient davantage préoccupés par les questions internes.
24 Ceci dit, les Vietnamiens assurément devaient être au courant de
25 l'opposition interne rencontrée par Pol Pot. Je suppose qu'ils

122

1 étaient au courant. Et pour eux, d'un point de vue vietnamien, le
2 fait d'un déplacement de Pol Pot en faveur de quelqu'un d'autre à
3 la tête du Parti aurait été l'issue souhaitable. Et c'est
4 peut-être dans ce contexte là, donc d'une activité interne plus
5 intense, que la frontière aura connue moins d'évènements et de
6 conflits.

7 M. BATES :

8 Alors il est 16 h 30, Monsieur le Président, serait-ce le moment
9 d'ajourner ou voulez-vous que je continue ?

10 M. LE PRÉSIDENT :

11 Alors, nous ne pouvons pas poursuivre maintenant, si vous avez
12 encore des questions. Nous devons maintenant suspendre l'audience
13 jusqu'à demain matin à 9 heures.

14 Les gardes, veuillez ramener l'accusé à l'unité de détention et
15 le ramener avant 9 heures demain matin au prétoire.

16 Huissier, je vous prie de ramener l'expert à sa résidence et il
17 convient de l'inviter à revenir à cette audience pour 9 heures
18 demain matin.

19 Monsieur Nayan Chanda, la Chambre souhaite vous remercier pour le
20 temps que vous nous accordez et l'effort que vous fournissez pour
21 offrir votre témoignage. Étant donné votre compétence profonde
22 dans différents domaines, les parties vous... ont de nombreuses
23 questions à vous poser. Par conséquent nous aurons encore besoin
24 de votre présence demain. Et les questions qui vous seront posées
25 viendront... Nous terminerons cette séance de questions demain.

123

1 Bien, l'audience est levée jusqu'à demain à 9 heures du matin.

2 (Levée de l'audience : 16 h 31)

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25